Backlash écologique et transition environnementale : Analyse des dynamiques de résistance contemporaines

Roussez Marie, Perry Daphné, Ledoux Blandine, Crandal Zoé
Certificat Transition Écologique et Responsabilité Sociale
Juin 2026

Backlash écologique et transition environnementale : Analyse des dynamiques de résistance contemporaines © 2026 par Roussez Marie, Perry Daphné, Ledoux Blandine, Crandal Zoé est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International.
Pour afficher une copie de cette licence, visitez https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

CC BY-NC-ND 4.0

Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International

Cette licence exige que les réutilisateurs mentionnent l'auteur. Elle autorise la copie et la distribution du contenu sur tout support et dans tout format, sous sa forme originale et à des fins non commerciales uniquement.

PAR: Le mérite vous revient, à vous, le créateur.

Caroline du Nord:
Seule l'utilisation non commerciale de votre œuvre est autorisée. *Par « non commerciale », on entend une œuvre qui n'est pas principalement destinée à obtenir un avantage commercial ou une compensation financière.*

ND:
Aucune œuvre dérivée ou adaptation de votre travail n'est autorisée.

Voir l'acte de licence

TABLE DES MATIÈRES

Introduction..... 3

PARTIE 1 : Les formes du backlash écologique: une typologisation des reculs environnementaux contemporains.....8

I. La désinstitutionnalisation de l'action climatique..... 9

A. Fragilisation du multilatéralisme climatique : de Rio à la désinstitutionnalisation...9

B. Erosion interne des institutions environnementales.....11

C. Offensive contre les ONG environnementales et les contre-pouvoirs écologiques 12

II. La politisation électorale et sociale de l'écologie.....14

A. L'écologie comme repoussoir politique..... 14

B. Instrumentalisation des fractures sociales..... 15

C. Une opinion publique plus ambivalente que le récit du rejet..... 17

III. La fragilisation des savoirs environnementaux.....19

A. Héritages historiques du climatoscepticisme..... 19

B. Les nouvelles formes de censure scientifique..... 20

IV. Le backlash économique et productiviste.....24

A. Pressions économiques, productivisme et adaptation stratégique des entreprises.. 24

B. Le retrait ESG et la dépolitisation financière..... 25

C. L'interdépendance coercitive : commerce, puissance et obstruction climatique.....27

PARTIE 2 : Une pluralité d'acteurs et d'influences derrière le backlash écologique.....29

I. La construction politique du rejet écologique.....29

A. Les registres discursifs du backlash écologique.....30

B. La construction du cadrage de l'« écologie punitive ».....33

II. Les intérêts économiques de l'inaction environnementale.....35

A. Les réseaux d'influence face aux régulations environnementales..... 36

B. Le greenwashing comme stratégie de préservation des intérêts économiques : le cas de TotalEnergies.....38

III. Scientifiques, chercheurs et institutions scientifiques face au backlash écologique....40

IV. Les acteurs idéologiques et culturels.....44

PARTIE 3 : Conséquences du backlash écologique et conditions de son dépassement... 47

I. Le backlash écologique comme facteur d'instabilité économique et politique..... 48

A. L'incertitude réglementaire : un frein structurel à la transition écologique..... 48

B. Le coût croissant de l'inaction climatique.....50

II. Une aggravation des vulnérabilités sociales, démocratiques et humaines..... 52

A. Le backlash écologique comme facteur d'aggravation des inégalités environnementales.....53

B. Une remise en cause croissante des droits humains et des protections environnementales.....55

C. La criminalisation croissante des mouvements écologistes et l'affaiblissement démocratique..... 56
III. Reconstruire une transition écologique : les conditions de dépassement du backlash écologique..... 58
A. Stabiliser juridiquement et institutionnellement la transition écologique..... 59
B. Articuler transition écologique et justice sociale..... 61
C. Repenser notre mode de gouvernance face au backlash..... 62

BIBLIOGRAPHIE..... 66

ANNEXE..... 77
Graphique A1 : Évolution de la préoccupation environnementale, 2000-2022..... 77
Graphique A2 : Évolution de la préoccupation environnementale par tranche d'âge, 2000-2022..... 78
Graphique A3 : Évolution de la préoccupation environnementale par sexe, 2000-2022... 79
Sortie B1 : Résultats de la régression linéaire pondérée de la préoccupation environnementale selon l'année, le sexe et leur interaction..... 80
Sortie B2 : Résultats de la régression linéaire pondérée de la préoccupation environnementale selon l'année, l'âge et leur interaction..... 81

Introduction

Le 27 janvier 2026, les États-Unis se sont officiellement retirés de l'Accord de Paris pour la seconde fois en moins de dix ans. Cette décision, décidée dès le premier jour du second mandat du président Donald Trump, marque un nouveau revirement dans la politique climatique américaine après un premier retrait en 2020, puis d'une réintégration sous l'administration Biden en 2021. Toutefois, ce mouvement de « yo-yo » diplomatique va au-delà de la politique étrangère américaine. Il témoigne plus largement d'un phénomène désormais observable dans de nombreuses démocraties. Celui du recul progressif des politiques environnementales au moment même où l'urgence climatique n'a jamais été aussi forte et démontrée par des connaissances scientifiques.[1]

En effet, en 2023, le sixième rapport du GIEC confirme avec un degré de certitude inédit que le dérèglement climatique est dû aux activités humaines et qu'une action immédiate est nécessaire. Et aujourd'hui, les effets de cette crise environnementale sont visibles[2]. D'une part, on observe une multiplication des événements climatiques extrêmes comme les inondations de 2021 en Allemagne[3]. D'autre part, on constate également un effondrement de la biodiversité comme le déclin des populations d'insectes pollinisateurs, tels que les abeilles et les bourdons, avec des pertes pouvant atteindre 70 à 80 % dans certaines régions européennes[4]. À cela s'ajoute aussi l'aggravation des pollutions et des conséquences sanitaires. On relève par exemple une augmentation des maladies respiratoires due à la pollution de l'air, ainsi qu'une hausse de la mortalité lors des canicules, surtout chez les personnes âgées. Notons, qu'après l'Accord de Paris et surtout à partir de 2018, on observait déjà une intensification des mobilisations climatiques. On pense notamment à Greta Thunberg et à sa « grève de l'école pour le climat », ainsi qu'au mouvement « Fridays for Future », présent de Berlin à Sydney et de San Francisco à Johannesburg[5]. En parallèle, les enjeux environnementaux sont devenus de plus en plus visibles dans les médias. De nouveaux objectifs internationaux ont également été affirmés, laissant envisager un renforcement progressif de l'action climatique.

---

[1] *Le Monde*, « Climat : Donald Trump engage le retrait des États-Unis de l'accord de Paris pour la deuxième fois », 21 janvier 2025, https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/01/21/climat-donald-trump-engage-le-retrait-des-etats-unis-de-l-accord-de-paris-pour-la-deuxieme-fois_6507674_3244.html

[2] Ministère de la Transition écologique, « Publication du 6e rapport de synthèse du GIEC », 20 mars 2023, https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec

[3] *Le Monde*, « En Allemagne, deux ans après des inondations meurtrières, l'amertume des laissés-pour-compte », 29 septembre 2023, https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/29/en-allemagne-deux-ans-apres-des-inondations-meurtrieres-l-amertume-des-laisses-pour-compte_6191525_3244.html

[4] Museum national d'Histoire naturelle (MNHN), « Le déclin des insectes met en péril le vivant », 9 mai 2023, https://www.mnhn.fr/fr/le-declin-des-insectes-met-en-peril-le-vivant

[5] *Connaissance des énergies* avec AFP, « Dix grandes dates de la mobilisation internationale sur le climat », 4 novembre 2024, https://www.connaissancedesenergies.org/afp/dix-grandes-dates-de-la-mobilisation-internationale-sur-le-climat-241104

Mais, cette dynamique a peu à peu été remise en cause au cours des années 2020. Au lieu d'entraîner une adhésion automatique aux politiques climatiques, cette intensification des alertes et des mouvements en faveur du climat semblent s'accompagner d'un renforcement des résistances politiques, économiques et sociales vis-à-vis de la transition écologique. On constate notamment d'importants reculs dans différentes régions du monde[6]. Par exemple en Europe, le Green Deal est affaibli par des compromis successifs sous la pression d'acteurs industriels et politiques. En France, certaines réformes, comme la loi Duplomb, fragilisent les normes environnementales agricoles. Par ailleurs, des responsables politiques proposent aujourd'hui de supprimer l'ADEME, l'Agence de la transition écologique. Aux États-Unis, au-delà du retrait de l'Accord de Paris, l'administration de Donald Trump a également annoncé son retrait de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), traité fondateur de tous les autres accords climatiques internationaux. Elle a aussi décidé de se retirer du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que du Fonds vert pour le climat[7]. On peut lire dans la presse que ces décisions sont justifiées au nom de la défense de la « souveraineté », des « libertés » et de la « prospérité générale » des États-Unis[8] puisque l'administration américaine considère que ces organisations internationales ne servent plus leurs intérêts[9]. Cela montre donc une remise en cause plus profonde de l'organisation internationale de l'action climatique.
De plus, ce décalage entre l'urgence scientifique et les réponses politiques se voit également dans les budgets attribués. En France, le budget de l'ADEME a été réduit de 35 % d'ici 2025, tandis que le ministère de la Transition écologique a subi une réduction de deux milliards d'euros. Des organismes stratégiques comme Météo-France, l'Office français de la biodiversité ou l'Office national des forêts ont également vu leurs moyens diminuer. À l'échelle mondiale, les financements des énergies fossiles ont atteint 1 116 milliards de dollars en 2024, tandis que plus de 1 700 lobbyistes des énergies fossiles étaient présents lors de la COP29.

Ainsi, alors même que les données scientifiques n'ont jamais été aussi nombreuses, la science climatique semble paradoxalement de plus en plus contestée dans les espaces politiques et

---

[6] *National Library of Medicine (PubMed Central),* « Article scientifique PMC12213618 », https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12213618/

[7] Amnesty International, « Le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat risque d'engendrer des conséquences dévastatrices en matière de financement », 27 janvier 2026, https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2026/01/global-us-withdrawal-from-landmark-paris-climate-agreement-threatens-a-race-to-the-bottom/

[8] *Le Monde*, « Le retrait des États-Unis du régime climatique international risque d'entraîner des conséquences dévastatrices en matière de financement », 27 janvier 2026, https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/01/27/le-retrait-des-etats-unis-du-regime-climatique-international-risque-d-entrainer-des-consequences-devastatrices-en-matiere-de-financement_6664273_3232.html

[9] *Vert.eco*, « Donald Trump retire les États-Unis de 66 organisations internationales dont le GIEC : une nouvelle blessure », 8 janvier 2026, https://vert.eco/chaleurs-actuelles/donald-trump-retire-les-etats-unis-de-66-organisations-internationales-dont-le-giec-une-nouvelle-blessure/

médiatiques. L'année 2024, la plus chaude jamais enregistrée, aurait pu constituer un tournant pour la transition écologique mais elle a au contraire montré que les avancées environnementales restent fragiles[10].

Pour autant, ce phénomène ne peut être interprété comme un rejet homogène de l'écologie. Il y a dans les faits, une majorité de citoyens qui reste favorable à des politiques environnementales ambitieuses. Les résistances contemporaines ne sont pas qu'une opposition de principe à la transition écologique. Elles expriment aussi de vraies inquiétudes face à des politiques perçues comme coûteuses, injustes ou socialement inéquitables. Il ne s'agit pas d'un refus de l'écologie mais davantage d'une contestation des modalités de mise en œuvre de certaines mesures environnementales. Toussaint (2025) identifie clairement cette tension entre backlash et critique sociale dans le contexte européen : « La lutte pour l'écologie est ainsi menacée par un populisme anti-écologique qui prospère en Europe et influence l'agenda politique. Ce populisme est dopé aux fausses informations et nourri par le ressentiment. Il aime se présenter comme un mouvement de défense du mode de vie des catégories populaires alors que son objet réel est tout autre. Le backlash a pour véritable effet de bénéficier à une minorité qui prospère avec le capitalisme de la finitude »[11].
Par ailleurs, ces résistances ne se limitent pas à de simples réactions sociales. Elles s'accompagnent également d'une transformation plus profonde du statut même de l'écologie dans le débat public. Comme le souligne Laure Teulières, maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Université Toulouse Jean Jaurès, l'écologie tend désormais à devenir une véritable cible politique, au cœur d'un « vent contraire » s'opposant à la transition écologique. Si la contestation des sciences environnementales n'est pas nouvelle, la période contemporaine se caractérise néanmoins par une intensification et une diversification des formes d'opposition. On observe ainsi le dénigrement médiatique des politiques climatiques, des pressions exercées par certains acteurs économiques, une remise en cause des mobilisations écologistes ou encore la diffusion de récits opposant écologie et justice sociale[12].

C'est dans ce contexte qu'à partir de 2023 émerge dans la presse anglo-saxonne la notion de backlash écologique ou greenbacklash. Initialement, le terme backlash appartient au vocabulaire des sciences politiques et il désigne une réaction conservatrice, souvent organisée, face à des avancées progressistes perçues comme menaçantes. Susan Faludi en propose notamment une conceptualisation structurante dans son ouvrage *Backlash* publié en

---

[10] La Fabrique écologique, Cécile Duflot, « 2024, année du backlash écologique », 4 décembre 2024, https://www.lafabriqueecologique.fr/cecile-duflot-2024-annee-du-backlash-ecologique/

[11] Toussaint M. (2025). « Comment la Comission européenne détricote le Pacte vert ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 88-96). Éditions du Seuil.

[12] *France 3 Régions*, « L'écologie est devenue une cible : enquête sur le "green backlash", ce vent contraire à la transition écologique », https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/l-ecologie-est-devenue-une-cible-enquete-sur-le-green-backlash-ce-vent-contraire-a-la-transition-ecologique-3248047.html

1991, consacré au retour de bâton contre le féminisme[13]. Aujourd'hui, ce terme se retrouve transposé au champ écologique. Le concept de backlash écologique désigne ainsi l'ensemble des dynamiques politiques, économiques, médiatiques ou idéologiques qui contestent, ralentissent ou remettent en cause la mise en œuvre des politiques de transition écologique. Toutefois, ce backlash ne constitue ni un mouvement homogène ni un simple rejet global de l'écologie. Au contraire, il rassemble des mécanismes, des intérêts et des acteurs différents, allant de critiques sociales légitimes à des stratégies plus organisées de délégitimation de l'action climatique[14].
Par ailleurs, depuis le début des années 2020, cette notion s'est largement diffusée dans l'espace public et médiatique, souvent de manière large et imprécise. Malgré sa popularisation croissante, ce concept est encore assez flou et peu stabilisé dans la recherche académique[15]. Ce mémoire s'inscrit donc dans cette perspective en cherchant à proposer une analyse plus fine des mécanismes actuels du backlash écologique.

Face à ce constat, deux lectures principales s'opposent. La première interprète le backlash écologique comme une réaction sociale authentique. C'est-à-dire des populations lassées de politiques perçues comme contraignantes, coûteuses ou imposées d'en haut. Elles exprimeraient ainsi une résistance légitime à certaines modalités de la transition environnementale. La seconde y voit au contraire un phénomène davantage construit, porté par des acteurs industriels, politiques ou médiatiques qui instrumentaliseraient des fractures sociales réelles afin de légitimer le ralentissement de l'action en faveur de l'environnement.
Entre ces deux lectures, la réalité apparaît vraisemblablement plus complexe. Dès lors, ce mémoire cherchera à répondre à la problématique suivante : « Dans un contexte où les alertes scientifiques sur le changement climatique n'ont jamais été aussi fortes, comment expliquer l'émergence et l'intensification contemporaines du backlash écologique ? Ce phénomène relève-t-il d'une réaction sociale spontanée face aux contraintes de la transition environnementale, ou d'une dynamique construite par des acteurs cherchant à légitimer le ralentissement de l'action climatique ? »

Pour y répondre, ce travail s'organise en trois parties. La première propose une analyse des formes et des manifestations du backlash écologique. La deuxième identifie les acteurs et les mécanismes qui le produisent et l'amplifient. Enfin, la troisième examine ses conséquences ainsi que les conditions d'une transition écologique à la fois efficace et socialement légitime.

---

[13] Revue Ballast, « 30 ans après, (re)lire *Backlash* de Susan Faludi », 8 juin 2020, https://www.revue-ballast.fr/30-ans-apres-relire-backlash-de-susan-faludi/

[14] Sciences Po – Paris Climate School, (2025, 27 octobre). « Backlash écologique : pourquoi l'écologie divise-t-elle autant ? » https://www.sciencespo.fr/paris-climate-school/fr/evenements/backlash-ecologique-pourquoi-l-ecologie-divise-t-elle-autant/

[15] Tao, Y., & Ryan, M. (2025). Greenlash in the media. *Humanities and Social Sciences Communications*, *12*(1), 1-15. https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12213618/

PARTIE 1 : Les formes du backlash écologique : une typologisation des reculs environnementaux contemporains

Tout d'abord, il convient de cartographier les formes que prend le backlash écologique, c'est-à-dire typologiser des dynamiques qui, bien que disparates en apparence, obéissent à des logiques distinctes et parfois complémentaires.
Comme le souligne Jean-Baptiste Fressoz dans l'ouvrage collectif *Greenbacklash, Qui veut la peau de l'écologie ?* (2025), l'idée même de backlash est, d'une certaine manière, trop optimiste : elle « suggère une réaction temporaire, une résistance agressive mais passagère, émanant des franges conservatrices de la société face à un mouvement d'écologisation et de transition ». En matière d'écologie, le backlash est structurel, en ce qu'il touche au fondement même de l'activité économique[16]. Celui-ci ne se manifeste pas uniquement par des oppositions ponctuelles à certaines politiques environnementales, mais par une série de transformations institutionnelles, économiques, scientifiques et culturelles qui tendent à ralentir, contourner ou délégitimer la transition écologique. On peut alors distinguer quatre grandes formes contemporaines du backlash : la désinstitutionnalisation de l'action climatique, la politisation électorale et sociale de l'écologie, la fragilisation des savoirs environnementaux, et enfin le backlash économique et productiviste.

I. La désinstitutionnalisation de l'action climatique

A. Fragilisation du multilatéralisme climatique : de Rio à la désinstitutionnalisation

La première forme de backlash institutionnel réside dans le retrait ou la fragilisation des accords internationaux. Pour comprendre la significativité de ces retraits, remontons au Sommet de la Terre de Rio de 1992. Cet évènement a constitué un tournant majeur, symbolisant la montée en puissance globale de l'environnementalisme et conduisant à la création de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), socle de toute l'architecture multilatérale climatique postérieure.
Comme le montrent Jacques, Dunlap et Freeman (2008)[17] en mobilisant la théorie des contre-mouvements de Meyer et Staggenborg[18], c'est précisément ce succès de l'environnementalisme qui déclenche la contre-offensive. Rio 1992 remplit exactement les

---

[16] Fressoz J.B. (2025). « Un backlash structurel: l'héritage matériel contre l'écologie ? ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 69-77). Éditions du Seuil.

[17] Jacques, P. J., Dunlap, R. E., & Freeman, M. (2008). The organisation of denial: Conservative think tanks and environmental scepticism, Environmental Politics, 17:3, 349-385, DOI: 10.1080/09644010802055576

[18] Meyer, David S., and Suzanne Staggenborg. « Movements, Countermovements, and the Structure of Political Opportunity. » *American Journal of Sociology*, vol. 101, no. 6, 1996, pp. 1628–60. *JSTOR*, http://www.jstor.org/stable/2782114.
et Clarence Y. H. Lo. « Countermovements and Conservative Movements in the Contemporary U.S. » *Annual Review of Sociology*, vol. 8, 1982, pp. 107–34. *JSTOR*, http://www.jstor.org/stable/2945990.

trois conditions de la théorie. Premièrement, le mouvement original montre des signes de succès. Deuxièmement, les intérêts de certaines populations sont menacés par ses objectifs, en ce que l'environnementalisme est une menace pour la mondialisation capitaliste et la privatisation des biens communs. Enfin, des alliés politiques sont disponibles pour soutenir la mobilisation de l'opposition : ce critère est validé par la victoire républicaine au Congrès étasunien en 1994. Par ailleurs, ce backlash se traduit dans les chiffres: selon l'étude de Jacques et al., sur la période 1972-2005, 81% des livres climato-sceptiques ont été publiés à partir de 1992.
Ainsi, dès Rio, les forces de résistance s'organisent en coulisses. Le Business Council for Sustainable Development (BCSD), formé par la plus grande entreprise mondiale de relations publiques, Burson-Marsteller, agit au niveau du Sommet pour orienter le multilatéralisme environnemental en faveur de l'autorégulation volontaire plutôt que de normes contraignantes (Rowell, 1996)[19]. Et comme le révèle Fressoz (2025)[20], le chef de la délégation américaine à Rio, Robert Reinstein est lui-même sceptique quant à la réalité du réchauffement qu'il considère comme « un faux nez des négociations commerciales ». Il est chargé par son gouvernement de mettre en avant les solutions technologiques au réchauffement, ce qui « permettait de repousser à plus tard et dans des progrès futurs les efforts de décarbonation ».

Ces tensions fondatrices ne relèvent donc pas d'épisodes isolés mais d'une conflictualité durable autour de la gouvernance climatique internationale. Le retrait répété des États-Unis de l'Accord de Paris détaillé en introduction illustre cette instabilité structurelle du multilatéralisme environnemental. Ce "va-et-vient" diplomatique dépasse la seule politique intérieure américaine, en ce qu'il fragilise la capacité des accords climatiques à produire des engagements crédibles et durables. Le régime climatique international repose largement sur des mécanismes de coordination, d'émulation et de pression réciproque entre États. Le retrait d'une puissance centrale comme les États-Unis réduit alors la portée symbolique et politique de ces dispositifs, tout en offrant une légitimité supplémentaire à d'autres gouvernements souhaitant ralentir leurs propres engagements. Comme le souligne Valérie Masson-Delmotte, coordinatrice du sixième rapport du GIEC, dans Greenbacklash (2025)[21], la nouveauté du second mandat de Donald Trump ne réside pas uniquement dans le rejet de certaines politiques climatiques, mais dans une contestation beaucoup plus profonde des institutions qui organisent la coopération environnementale internationale. Le retrait annoncé de la

---

[19] Rowell, A. (1996). *Green backlash: Global subversion of the environmental movement*. Routledge.

[20] Fressoz J.B. (2025). « Un backlash structurel: l'héritage matériel contre l'écologie ? ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 69-77). Éditions du Seuil.

[21] Masson-Delmotte, V. (2025). « Du déni à l'attaque contre la science aux États-Unis et ailleurs ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 52-59). Éditions du Seuil.

CCNUCC, du Giec ou encore du Fonds vert pour le climat[22] traduit ainsi une dynamique de désinstitutionnalisation du savoir et de l'action climatique à l'échelle globale.

B. Erosion interne des institutions environnementales

Le recul du Pacte vert européen sous la Commission Von der Leyen 2 constitue l'illustration centrale de cette dynamique de recul institutionnel interne. Maud Toussaint, vice-présidente du groupe des Verts au Parlement européen, en retrace précisément la séquence[23]. Le 6 octobre 2024, Ursula von der Leyen annonce le report d'un an de la loi visant à lutter contre la déforestation. En novembre 2023, les droites européennes avaient fait échouer la loi visant à réduire l'utilisation des pesticides. La législation sur la réduction des emballages, adoptée, l'a été sous une forme « largement affaiblie par rapport à sa version initiale ».

Au cœur de cette érosion interne se trouve la législation « Omnibus », officiellement présentée par la Commission européenne en février 2025 comme un texte de « simplification », visant à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises et à stimuler la compétitivité européenne. L'Omnibus modifie ainsi d'un seul mouvement quatre instruments législatifs majeurs du Pacte vert : la directive sur la transparence des entreprises en matière de durabilité (CSRD), la directive sur le devoir de vigilance (CSDDD), la taxonomie verte et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). Le regroupement de ces quatre réformes en un seul texte n'est pas anodin : il permet de diluer l'opposition en rendant plus difficile la contestation ciblée de chaque recul, et de présenter l'ensemble comme une réforme technique de simplification plutôt que comme un démantèlement normatif.

Les effets concrets sur chacun de ces instruments sont significatifs. La CSRD, qui imposait aux grandes entreprises de publier des rapports détaillés sur leurs impacts environnementaux et sociaux, voit son périmètre d'application drastiquement réduit[24]. La CSDDD, qui instaurait une responsabilité civile permettant de sanctionner les entreprises lorsqu'elles se jouent des droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement, voit ses mécanismes de responsabilité affaiblis et ses délais de mise en oeuvre repoussés[25]. Le CBAM, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières destiné à éviter les « fuites de carbone » (délocalisation des industries vers des pays à moindre réglementation), fait l'objet de propositions

---

[22] Amnesty International. (2026, 27 janvier). *Monde. Le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat risque d'avoir un effet de « nivellement par le bas »*. https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2026/01/global-us-withdrawal-from-landmark-paris-climate-agreement-threatens-a-race-to-the-bottom/

[23] Toussaint M. (2025). « Comment la Comission européenne détricote le Pacte vert ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 88-96). Éditions du Seuil.

[24] Actu-Environnement. (n.d.). *Dit aujourd'hui*. Retrieved May 14, 2026, from https://www.actu-environnement.com/dit-aujourdhui/1781.html

[25] Bassouls C., Fouquet M. (2026, 12 mars). Omnibus CSRD CS3D publiée : Derniers éléments à retenir et prochaines étapes. https://www.wecount.io/ressources-articles/csrd-omnibus#cs3d-ce-qui-change-concretement

d'exemption élargies qui réduisent son efficacité comme incitation à la décarbonation mondiale.
L'Omnibus accomplit donc de dissocier la transition écologique de la contrainte réglementaire qui lui donnait ses effets économiques réels. En rendant la transparence optionnelle pour la grande majorité des entreprises et en affaiblissant les mécanismes de responsabilité civile, il transforme les engagements de durabilité en déclarations volontaires, ce qui correspond au modèle promu par le Business Council for Sustainable Development lors du Sommet de Rio 1992, que Rowell décrivait comme une stratégie pour éviter la réglementation contraignante via des codes volontaires « remplis d'un langage vague et ambigu »[26]. Trente ans plus tard, la boucle se referme.

Cette dynamique s'observe aussi au niveau national. En France, des propositions d'extrême droite visant la suppression de l'ADEME (Agence de la transition écologique) ou les réductions budgétaires visant certaines institutions environnementales[27] participent d'une même logique : délégitimer l'action publique environnementale en la présentant comme technocratique, coûteuse et inefficace[28]. Aux États-Unis, démantèlement actuel de l'EPA sous Trump 2025[29] répond à cette même logique.

C. Offensive contre les ONG environnementales et les contre-pouvoirs écologiques

Le recul institutionnel de l'écologie en Europe ne se limite pas aux normes climatiques elles-mêmes. Il concerne aussi les structures permettant l'existence d'acteurs engagés dans la défense de l'environnement. Cette dynamique apparaît clairement dans les débats récents autour du programme LIFE de l'Union européenne, principal instrument européen de financement des projets environnementaux et climatiques. En effet, comme le

---

[26] Rowell, A. (1996). « Get on the Global Green ». Dans *Green backlash: Global subversion of the environmental movement* (p. 100-125). Routledge.

[27] Mollier-Sabet L. (2025, 8 décembre). Ecologie : le Sénat réduit le budget de l'Office français de la biodiversité (OFB) et ponctionne sa trésorerie.
https://www.publicsenat.fr/actualites/parlementaire/ecologie-le-senat-reduit-le-budget-de-loffice-francais-de-la-biodiversite-ofb-et-ponctionne-sa-tresorerie

[28] Lavocat L. (2026, 7 mai). « Une attaque contre l'écologie » : l'agence chargée de la transition en sursis.
https://reporterre.net/Une-attaque-globale-contre-l-ecologie-l-agence-chargee-de-la-transition-en-sursis

[29] Delpierre M. (2026, 4 mai). Aux États-Unis, l'agence de protection de l'environnement démantelée.
https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/journal-de-8-h/journal-de-8h-du-lundi-04-mai-2026-4518641
et Masson-Delmotte, V. (2025). « Du déni à l'attaque contre la science aux États-Unis et ailleurs ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 52-59). Éditions du Seuil.

rapporte Barbara Machado dans Euroactiv (2025)[30], le projet budgétaire présenté par la Commission européenne suscite de fortes inquiétudes parmi les ONG environnementales, qui y voient un affaiblissement structurel du financement écologique européen. Plusieurs organisations dénoncent une réorientation budgétaire privilégiant désormais la compétitivité économique et la défense industrielle au détriment des politiques environnementales.

Au-delà de la seule réduction des moyens financiers, cette évolution est politiquement significative. Elle contribue à fragiliser les acteurs associatifs qui jouent un rôle central dans la production d'expertise indépendante, la surveillance des politiques publiques et les contentieux environnementaux.
Ce type de stratégie rappelle les politiques menées par Viktor Orban en Hongrie. En effet, le gouvernement hongrois a progressivement construit une opposition entre souveraineté nationale, intérêts économiques et contraintes écologiques européennes. Les ONG environnementales sont régulièrement présentées comme des relais d'intérêt étrangers ou comme des acteurs entravant le développement national.[31]

Le backlash écologique ne prend donc pas uniquement la forme d'un rejet explicite des politiques climatiques. Il peut aussi passer par l'affaiblissement progressif des capacités matérielles des acteurs qui produisent de l'expertise critique ou défendent juridiquement les politiques environnementales.

II. La politisation électorale et sociale de l'écologie

A. L'écologie comme repoussoir politique

Une deuxième dynamique tient à l'inscription croissante de l'écologie dans les clivages électoraux. La montée des droites radicales en Europe, conjuguée à la victoire de Donald Trump aux États-Unis, s'accompagne d'une instrumentalisation de la transition écologique comme repoussoir politique. L'écologie est alors présentée comme une contrainte imposée « d'en haut », associée à une perte de souveraineté, de pouvoir d'achat ou de libertés individuelles.

---

[30] Machado B. (2025, 17 juillet). Pour les écologistes, le budget présenté par la commission sonne le glas du financement de l'environnement. https://euractiv.com/fr/news/pour-les-ecologistes-le-budget-presente-par-la-commission-sonne-le-glas-du-financement-de-lenvironnement/

[31] Guglietta M. (2024, 21 août). Bulgaria and Hungary's Reluctant Green Transition. https://www.balcanicaucaso.org/en/cp_article/bulgaria-and-hungarys-reluctant-green-transition/
et Openpolis (2024, 3 juillet). The challenge of green transition in the national Recovery and Resilience Plans of southern & eastern EU countries. https://www.europeandatajournalism.eu/cp_data_news/the-challenge-of-green-transition-in-the-national-recovery-and-resilience-plans-of-southern-and-eastern-eu-countries/

Ce mécanisme n'est pas nouveau. Switzer[32] montrait déjà comment la Sagebrush Rebellion des années 1970-1980 — tentative des États de l'Ouest américain de reprendre le contrôle des terres fédérales, soutenue par Ronald Reagan — constituait le premier épisode structuré de backlash institutionnel américain, fondé sur une logique de décentralisation et de résistance à la réglementation supranationale.
Plus tard, le mouvement Wise Use aux États-Unis fut le cas d'école le plus documenté de l'instrumentalisation des frustrations sociales. Comme le montre Switzer[33], ce réseau de plus de 1 000 organisations locales (éleveurs, mineurs, bûcherons, chasseurs, propriétaires fonciers), présenté comme un mouvement citoyen, est en réalité piloté depuis le début par des stratèges conservateurs financés par des intérêts industriels. Ron Arnold, son cofondateur, déclarait : « Our goal is to destroy, to eradicate the environmental movement » (*Toronto Star*, 1991).
Les difficultés économiques réelles rencontrées par certains groupes sociaux sont alors mobilisées comme ressources politiques pour délégitimer plus largement les politiques environnementales.

B. Instrumentalisation des fractures sociales

On retrouve ce mécanisme d'astroturfing tout au long de l'histoire du backlash, soit une pratique d'influence reposant sur la création de faux mouvements citoyens présentés comme spontanés afin de promouvoir un produit, une idée ou une politique publique.
Plusieurs cas illustrent cette pratique : la firme de relations publiques Hill and Knowlton aurait distribué de faux tracts de Earth First! appelant à la violence, pour discréditer les manifestants environnementaux au profit de Pacific Lumber ; Burson-Marsteller, mandatée par un consortium de compagnies forestières canadiennes, crée le « Forest Alliance » avec 1 million de dollars de budget, améliorant significativement l'image de l'industrie forestière dans les sondages en moins de trois ans[34].
Cette stratégie perdure aujourd'hui, comme en témoignent les controverses autour du mouvement des Gilets jaunes, des oppositions aux ZFE, des critiques contre les éoliennes ou encore des tensions autour des normes agricoles.

Ainsi, le backlash écologique contemporain cherche souvent à imposer l'idée selon laquelle transition écologique et défense des classes populaires seraient incompatibles. Les difficultés économiques vécues par certains groupes sociaux deviennent alors des supports de mobilisation politique contre les politiques environnementales.
Les agriculteurs occupent une place centrale dans cette conflictualité symbolique. Dans plusieurs pays européens, les normes environnementales sont présentées comme responsables

---

[32] Switzer, J. V. (1997). « The Sagebrush Rebellion ». Dans *Green backlash: The history and politics of the environmental opposition in the U.S.* (p. 171–190). Lynne Rienner Publishers.

[33] Switzer, J. V. (1997). « The Wise Use Movement ». Dans *Green backlash: The history and politics of the environmental opposition in the U.S.* (p. 191–226). Lynne Rienner Publishers.

[34] Switzer, J. V. (1997). « The PR campaigns ». Dans *Green backlash: The history and politics of the environmental opposition in the U.S.* (p. 129–150). Lynne Rienner Publishers.

de la crise agricole, tandis que les institutions scientifiques produisant des données sur les pesticides, les émissions agricoles ou la biodiversité sont accusées d'être déconnectées des « réalités du terrain ».

Dans ce contexte, la loi Duplomb est un exemple particulièrement révélateur. Portée par le sénateur Laurent Duplomb (Les Républicains) et adoptée en première lecture au Sénat en juillet 2025, cette proposition de loi dite « de souveraineté agricole » traduit un déplacement du rapport entre science, risque et décision politique. Elle constitue en un renversement du régime probatoire qui structure depuis des décennies la réglementation phytosanitaire européenne. Elle substitue au principe de précaution (imposant aux industries de démontrer la non nocivité de leur produit avant mise sur le marché), car il appartient désormais à la puissance publique d'apporter la preuve du danger avant d'interdire[35].
De plus, la loi Duplomb participe à une reconfiguration du débat environnemental. En présentant les normes environnementales agricoles comme responsables des difficultés économiques des exploitants (alors que celles-ci résultent bien davantage des structures du marché agroalimentaire et des politiques de prix), elle construit un récit dans lequel la protection de l'environnement et celle des agriculteurs seraient mutuellement exclusives.
Le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions les plus controversées de la loi, mais, dès avril 2026, Gérard Larcher et Laurent Duplomb réclamaient l'insertion d'une version remaniée dans la future loi d'urgence agricole[36]. Cette persistance malgré les obstacles constitutionnels illustre une logique proche de celle décrite par Kingdon[37]. En effet, le backlash institutionnel ne repose pas uniquement sur une victoire législative ponctuelle, mais sur une pression politique continue exploitant chaque nouvelle « fenêtre d'opportunité », érodant progressivement la légitimité des dispositifs environnementaux.

Ainsi, Maud Toussaint dans *Greenbacklash* (2025) décrit la montée d'un véritable populisme anti-écologique en Europe. Selon elle, « l'écologie est par tous désignée, c'est comme l'ennemie à abattre : que le sujet soit l'automobile, l'agriculture ou les chaudières à gaz ». L'écologie devient alors un outil de polarisation politique permettant d'unifier les électorats autour d'un rejet commun des contraintes environnementales[38]. Ce populisme anti-écologique repose sur plusieurs ressorts : dénonciation des élites technocratiques, défense supposée des

---

[35] Lucchese V. (2026, 11 février). Loi Duplomb : « A chaque fois qu'on a un doute sur un pesticide, on l'autorise quand même ».
https://reporterre.net/Loi-Duplomb-A-chaque-fois-qu-on-a-un-doute-sur-un-pesticide-on-l-autorise-quand-meme

[36] Le Monde avec AFP, (2026, 2 avril). Loi Duplomb 2 : Gérard Larcher et Laurent Duplomb réclament son insertion dans la future loi d'urgence agricole.

https://www.lemonde.fr/politique/article/2026/04/02/loi-duplomb-2-gerard-larcher-et-laurent-duplomb-reclament-son-insertion-dans-la-future-loi-d-urgence-agricole_6676150_823448.html

[37] Kingdon, J. W., & Stano, E. (1984). Agendas, alternatives, and public policies (Vol. 45, pp. 165-169). Boston: Little, Brown.

[38] Toussaint M. (2025). « Comment la Comission européenne détricote le Pacte vert ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 88-96). Éditions du Seuil.

classes populaires, mise en avant des coûts de la transition et opposition entre souveraineté nationale et normes environnementales internationales.

C. Une opinion publique plus ambivalente que le récit du rejet

Cette polarisation croissante du débat écologique ne signifie toutefois pas que les populations auraient massivement basculé vers un rejet de l'environnementalisme. En effet, les données d'opinion disponibles nuancent fortement cette lecture.
Switzer (1997) relevait déjà cette ambivalence dans le contexte américain des années 1990. Au moment même où le backlash institutionnel s'intensifiait, une majorité importante d'Américains continuait de considérer la protection de l'environnement comme prioritaire. En 1994, 53% des répondants se déclaraient ainsi prêts à sacrifier une part de croissance économique au profit de la protection environnementale, alors même que progressait simultanément l'idée d'un excès d'intervention publique en matière écologique. Le backlash prospère donc moins sur un rejet généralisé des objectifs environnementaux que sur une polarisation des instruments et des modalités de la transition.[39]

Les données françaises confirment cette relative stabilité de la préoccupation environnementale. En utilisant les données du baromètre d'opinion de la DRESS[40], le pourcentage de répondants se déclarant « beaucoup » ou « assez » préoccupés par les problèmes environnementaux demeure structurellement élevé depuis le début des années 2000, oscillant entre 78 et 89% de la population (cf. Graphique A1 dans l'Annexe). Les données les plus récentes du Commissariat général au développement durable montrent aussi que l'environnement reste durablement identifié comme un sujet de préoccupation majeur malgré les crises inflationnistes et énergétiques récentes[41].
Les résultats économétriques réalisés à partir des données de la DRESS (cf. Sortie B1 et B2 dans l'Annexe) confirment cette relative stabilité globale, avec une légère tendance à la baisse du niveau déclaré de préoccupation environnementale. Les différences observées entre groupes sociaux semblent alors surtout structurelles. Les personnes âgées expriment

---

[39] Switzer, J. V. (1997). « How Industry Fights the Legislative Battle ». Dans *Green backlash: The history and politics of the environmental opposition in the U.S.* (p. 103–128). Lynne Rienner Publishers.

[40] Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). (s. d.). Le baromètre d'opinion.
https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/431_le-barometre-d-opinion/information/

[41] Service des données et études statistiques. (2024, 18 octobre). *Opinions des Français sur l'environnement en 2023*. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.
https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/opinions-des-francais-sur-lenvironnement-en-2023
et Service des données et études statistiques. (2023). *Préoccupations environnementales des Français : synthèse des connaissances en 2023*. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.
https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/preoccupations-environnementales-des-francais-synthese-des-connaissances-en-2023

initialement un niveau de préoccupation plus faible, mais leur évolution dans le temps est plus dynamique, suggérant un processus de rattrapage générationnel. Les écarts entre hommes et femmes demeurent relativement stables, bien qu'une convergence progressive des trajectoires semble observable.
Ces résultats rejoignent une partie de la littérature récente sur les attitudes climatiques. Gray et al. (2019)[42] montrent ainsi que ni l'âge ni l'appartenance générationnelle n'expliquent significativement le niveau de préoccupation environnementale ou le soutien aux politiques climatiques. Les auteurs soulignent au contraire le rôle plus déterminant des orientations politiques et des systèmes de valeurs environnementales. De manière similaire, Ayalon et Roy (2023)[43] ne trouvent pas d'effet significatif de l'âge sur les attitudes climatiques, les émotions associées au changement climatique ou les intentions comportementales, remettant en question les représentations opposant systématiquement jeunes générations et générations plus âgées dans les débats environnementaux.

Ces éléments sont importants car ils montrent que le backlash écologique contemporain ne reflète pas nécessairement une transformation profonde des attitudes environnementales des populations. La préoccupation écologique demeure globalement élevée et relativement stable. Le retour de bâton est plus efficient sur la polarisation du débat autour des instruments de la transition (fiscalité carbone, ZFE, normes agricoles, éoliennes, contraintes réglementaires…), mais n'implique pas vraiment un rejet massif des objectifs environnementaux eux-mêmes. Le mouvement des Gilets jaunes illustre d'ailleurs moins un refus de la transition écologique qu'une contestation des modalités jugées socialement inéquitables de sa mise en oeuvre.

III. La fragilisation des savoirs environnementaux

A. Héritages historiques du climatoscepticisme

La remise en cause des savoirs environnementaux constitue une autre dimension centrale du backlash contemporain. Cette stratégie n'est pas nouvelle, et Andrew Rowell (1996) en documentait les prémices dans les années 1990 : l'Information Council on the Environment (ICE), fondée avec 75 000 dollars de la National Coal Association, avait pour objectif explicitement documenté de « repositionner le réchauffement climatique comme théorie, pas comme fait »[44]. L'institut George C. Marshall, initialement créé pour défendre le projet de bouclier spatial antinucléaire de Reagan, se reconvertit à la fin de la guerre froide en

---

[42] Gray, S. G., Raimi, K. T., Wilson, R., & Árvai, J. (2019). Will Millennials save the world? The effect of age and generational differences on environmental concern. *Journal of environmental management*, *242*, 394-402. https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2019.04.071

[43] Ayalon, L., & Roy, S. (2023). The role of chronological age in climate change attitudes, feelings, and behavioral intentions: The case of null results. *PloS one*, *18*(6), e0286901. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0286901

[44] Rowell, A. (1996). « The Paradigm Shift ». Dans *Green backlash: Global subversion of the environmental movement* (p. 126-156). Routledge.

instance anti-réglementation environnementale : dès 1989, il publie le premier rapport critiquant ouvertement les études scientifiques sur le réchauffement et parvient à enrayer toutes les propositions législatives de taxe carbone qui commençaient à émerger (Devienne & Perez Tisserant, 2025)[45].
Comme l'établissent quantitativement Jacques, Dunlap et Freeman (2008)[46], 92,2 % des 141 livres sceptiques publiés entre 1972 et 2005 sont directement liés à des think tanks conservateurs, et 90 % de ces think tanks conservateurs intéressés par les questions environnementales prônent le scepticisme. Le scepticisme environnemental n'est donc pas le produit de scientifiques indépendants : c'est une tactique organisée d'un contre-mouvement d'élite, conçue pour saper la légitimité scientifique des politiques climatiques.

B. Les nouvelles formes de censure scientifique

Aujourd'hui, cette stratégie a pris une ampleur inédite. Selon Valérie Masson-Delmotte, la recherche scientifique américaine représente un quart des publications mondiales et de l'effort de recherche sur le changement climatique. Or, depuis janvier 2025, l'administration Trump-Vance, structurée par le Projet 2025 de la Heritage Foundation, a engagé une offensive systématique contre cette base épistémique : suppression des cadres d'expertise comme le National Nature Assessment, le National Climate Assessment, l'US Global Change Research Program, et l'Office of Research and Development de l'EPA ; censure des informations liées au changement climatique sur les sites internet publics ; interdiction aux chercheurs des agences fédérales d'échanger librement avec des scientifiques d'autres pays ou de s'exprimer auprès des médias ; purges massives de personnels à la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) ; coupes budgétaires ciblées sur les sciences du climat, avec des interdictions de financements sur la base de mots prohibés. Le financement des sciences du climat est officiellement justifié par l'administration comme portant sur des « idéologies antagonistes au style de vie américain » et des « recherches qui promeuvent des menaces exagérées et non plausibles qui contribuent à l'éco-anxiété » (Masson-Delmotte, 2025)[47].

En utilisant les données du Silencing Science Tracker de l'Université Columbia[48], il est possible d'illustrer empiriquement cette dynamique de censure scientifique, pour le cas des États-Unis.

---

[45] Devienne E., Perez Tisserant E. (2025). « La matrice étatsunienne du greenbacklash ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 43-51). Éditions du Seuil.

[46] Jacques, P. J., Dunlap, R. E., & Freeman, M. (2008). The organisation of denial: Conservative think tanks and environmental scepticism, Environmental Politics, 17:3, 349-385, DOI: 10.1080/09644010802055576

[47] Masson-Delmotte, V. (2025). « Du déni à l'attaque contre la science aux États-Unis et ailleurs ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 52-59). Éditions du Seuil.

[48] Disponibles à l'adresse: https://silencingscience.org/

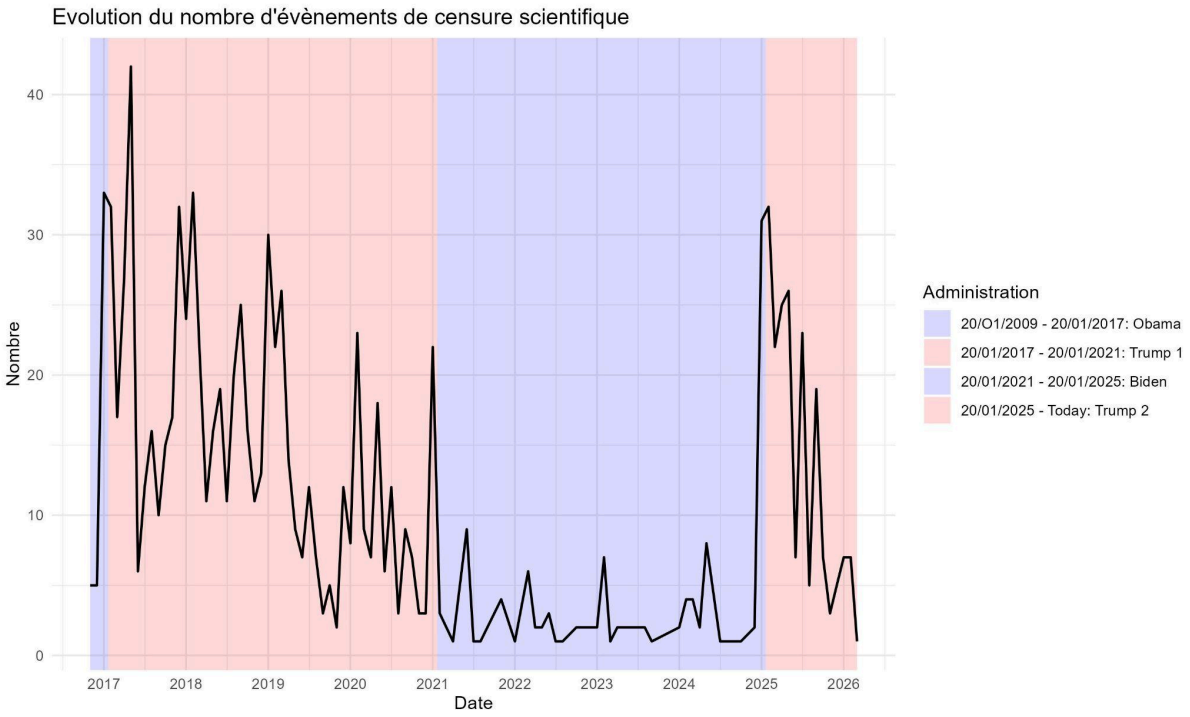

Le constat est sans appel : sous les mandats Trump, qu'il s'agisse du premier ou du second, l'occurrence de la censure scientifique explose comparativement aux périodes démocrates.

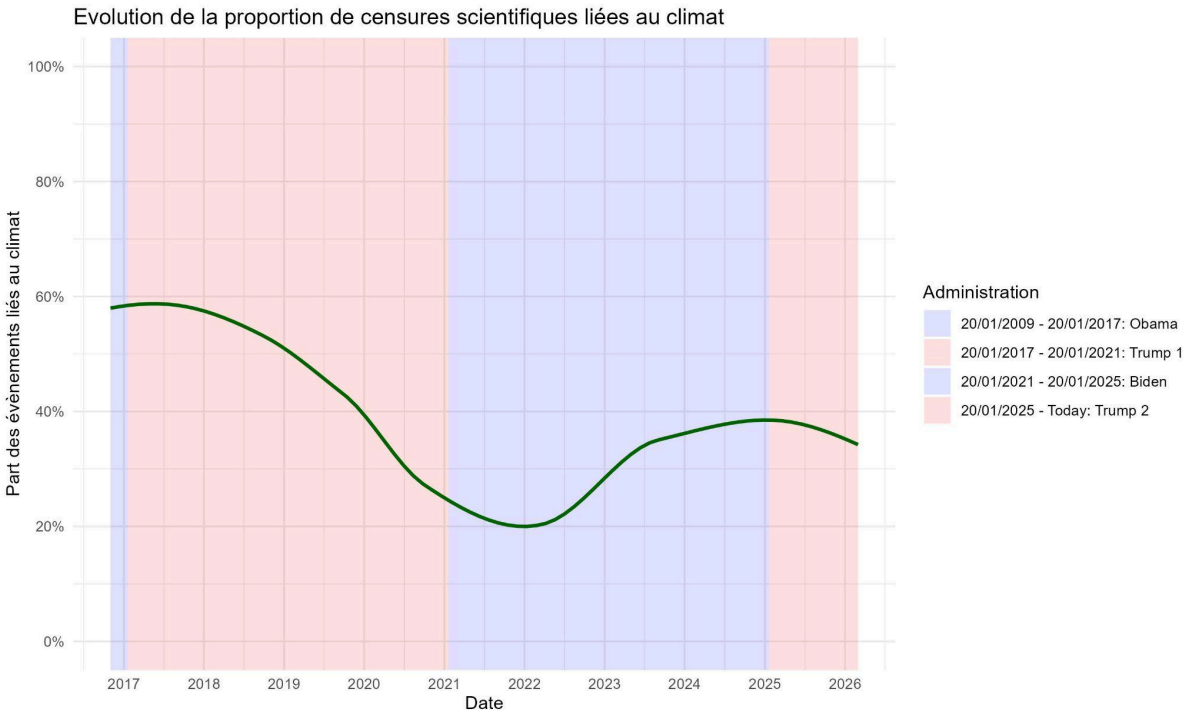

Parmi ces censures, la part concernant les études climatiques atteint de niveaux particulièrement élevés au début de l'administration Trump 1 (près de 60% de toutes les censures), décroît durant le Covid (où les censures sont concentrées sur les sujets de santé publique), puis remonte à partir de 2023-2024, suggérant que le backlash reste actif même sous des administrations modérées.

Il est aussi possible de décomposer les formes que prend la censure scientifique climatique, en distinguant quatre catégories retenues pour leur lien direct avec le backlash institutionnel : la censure gouvernementale directe (modification ou suppression de contenus scientifiques sur les sites publics, restriction des communications des chercheurs), les coupes budgétaires (réduction des financements de programmes existants, annulation de contrats de recherche), les entraves à la recherche (destruction de données, blocage de publications, pressions pour modifier les résultats), et l'autocensure (modification volontaire de contenus par des scientifiques, potentiellement en réponse à des pressions politiques).

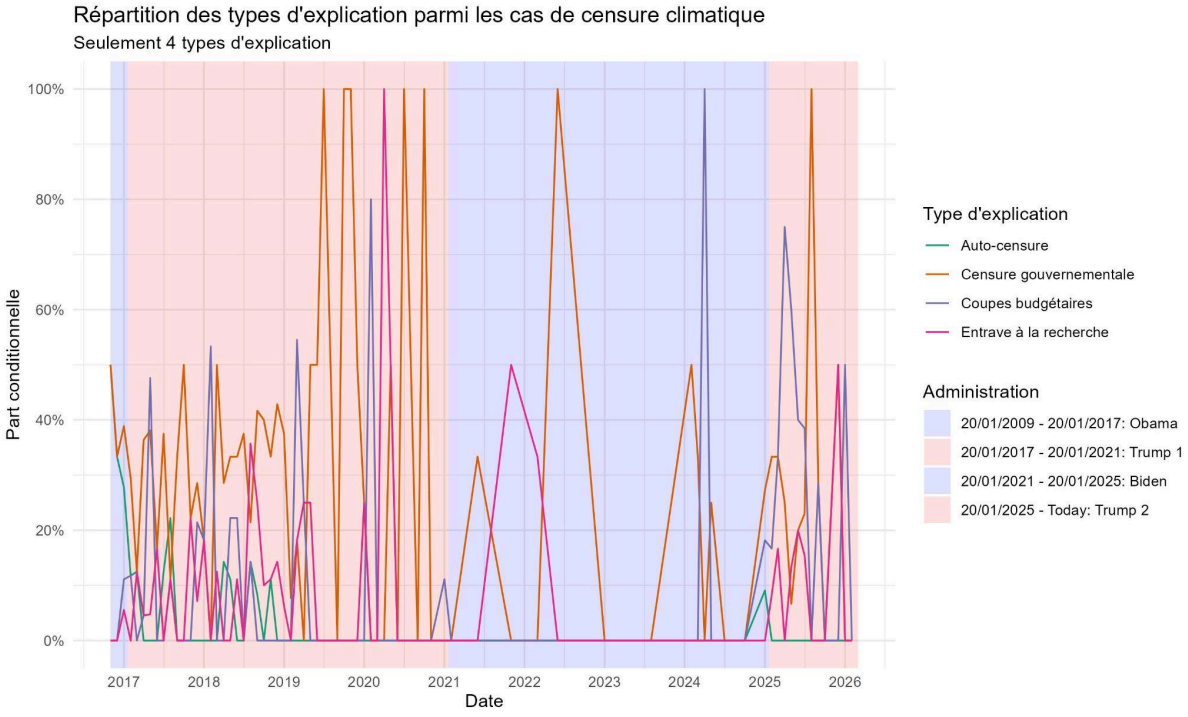

Ce graphique représente la part conditionnelle de chaque type d'explication parmi l'ensemble des censures liées au climat, et révèle une évolution en plusieurs phases. Sous Trump 1, les trois types dominants (censure gouvernementale, coupes budgétaires et entraves) se partagent la responsabilité de manière relativement équilibrée en début de mandat, avant que la censure gouvernementale directe ne devienne écrasante en fin de mandat, représentant à plusieurs reprises la totalité des censures climatiques recensées. L'autocensure, bien que marginale sur l'ensemble de la période, atteint son pic de 20 % dès les premières semaines de l'administration Trump 1, signal précoce du climat de pression diffuse qui s'installe dans les agences fédérales. La période Biden contraste fortement, avec de nombreuses périodes sans aucun événement de censure lié au backlash. Dès janvier 2025, la censure gouvernementale et les coupes budgétaires redeviennent immédiatement les types d'explications dominants.

Ce graphique inverse la perspective : pour chaque type de censure, il examine quelle proportion concerne des études climatiques. La censure gouvernementale directe est de loin le vecteur dans lequel le climat est le plus ciblé — entre 40 et 100 % des censures gouvernementales sous Trump 1 et Trump 2 concernent des études climatiques, confirmant que la science du climat est une cible prioritaire et non un dommage collatéral. Les entraves à la recherche présentent un profil similaire, avec de nombreux pics à 100 %. Le signal le plus préoccupant reste peut-être celui de l'autocensure : en janvier 2025, 50 % des études retirées pour autocensure concernaient le climat, suggérant que le simple retour de l'administration Trump aurait suffi à déclencher un réflexe d'autocensure préventive, sans même qu'une pression directe soit nécessaire.

Lus ensemble, ces quatre graphiques dessinent un tableau cohérent : la censure de la science climatique est une stratégie ciblée, politiquement cyclique, dont les instruments se diversifient et s'intensifient au fil des mandats républicains (traduction empirique contemporaine de ce que Rowell (1996) documentait trente ans plus tôt[49]).

IV. Le backlash économique et productiviste

Si le backlash institutionnel est visible dans les arènes politiques et diplomatiques, sa structure est économique et financière. Comme le montre Geneviève Azam, maîtresse de conférences en économie et chercheuse à l'université Toulouse-Jean-Jaurès, dans *Greenbacklash* (2025), c'est l'ensemble de la logique du capitalisme contemporain (qui mute en « capitalisme survivaliste ») qui est en tension avec les impératifs de la transition

[49] Rowell, A. (1996). *Green backlash: Global subversion of the environmental movement*. Routledge.

écologique[50]. Cette dynamique apparaît à la fois dans les stratégies d'adaptation des entreprises, dans l'évolution récente de la finance durable, et dans l'utilisation croissante des interdépendances économiques comme instruments de pression contre les politiques climatiques.

A. Pressions économiques, productivisme et adaptation stratégique des entreprises

Sans toujours s'opposer frontalement aux objectifs climatiques, de nombreux acteurs économiques cherchent à ralentir, contourner ou neutraliser les effets matériels de la transition écologique sur leurs activités. D'une part, les secteurs les plus dépendants des énergies fossiles ou des modèles extractivistes exercent des pressions continues contre les réglementations environnementales jugées trop coûteuses ou contraignantes[51]. D'autre part, les entreprises développent des stratégies discursives permettant de préserver leur légitimité environnementale sans modifier substantiellement leurs modèles productifs.
Le développement du greenwashing constitue l'une des manifestations les plus visibles de cette évolution. Comme le documente Rowell (1996), les années 1990 voient se multiplier les campagnes publicitaires présentant de grandes entreprises industrielles comme engagées dans la protection de l'environnement, alors même que leurs pratiques évoluent peu. Autour du premier *Earth Day* de 1990, le nombre de publicités « vertes » diffusées aux Etats-Unis triple en un an[52]. Cette logique ne disparaît pas avec le temps : en France, plusieurs contentieux récents visant TotalEnergies pour publicité environnementale trompeuse illustrent la persistance contemporaine de ces mécanismes d'appropriation symbolique de l'écologie[53].

Cette tension se retrouve aussi dans les débats européens récents autour du Pacte vert. Les politiques environnementales sont régulièrement présentées comme incompatibles avec la compétitivité économique, la réindustrialisation ou la souveraineté énergétique. Les normes environnementales deviennent alors non plus des instruments de régulation collective, mais des coûts économiques à réduire dans un contexte de concurrence internationale accrue.

Le backlash économique ne se traduit donc pas seulement par un rejet frontal de la transition écologique : il passe aussi par une réorientation progressive des priorités économiques vers la

---

[50] Azam G. (2025). « L'écologie face à un capitalisme survivaliste ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 79-87). Éditions du Seuil.

[51] Franceinfo. (2024, 15 novembre). COP29 : près de 1800 lobbyistes liés aux énergies fossiles sont présents à Bakou, selon un groupe d'ONG. https://www.franceinfo.fr/environnement/crise-climatique/cop-climat/cop29-pres-de-1-800-lobbyistes-lies-aux-energies-fossiles-sont-presents-a-bakou-selon-un-groupe-d-ong_6898865.html

[52] Rowell, A. (1996). « Get on the Global Green ». Dans *Green backlash: Global subversion of the environmental movement* (p. 100-125). Routledge.

[53] Ben Saïd A. (2025, 7 novembre). TotalEnergies condamné pour *greenwashing*.

https://www.dalloz-actualite.fr/flash/totalenergies-condamne-pour-greenwashing

compétitivité de court terme, au détriment des objectifs de transformation structurelle des modes de production.

B. Le retrait ESG et la dépolitisation financière

Cette dynamique s'observe aussi dans l'évolution récente de la finance durable. Depuis plusieurs années, les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) avaient progressivement acquis une place centrale dans les discours des grandes entreprises et des acteurs financiers[54]. Pourtant, depuis le début des années 2020, un mouvement de retrait ou de révision de ces engagements apparaît dans plusieurs pays occidentaux, particulièrement aux Etats-Unis[55].
Ce recul s'accompagne d'une rhétorique de « neutralité » ou de « pragmatisme économique » qui tend à dépolitiser des choix pourtant profondément politiques[56]. Le retour à une logique de rentabilité de court terme est présenté comme une nécessité économique objective, tandis que les politiques climatiques sont accusées de menacer la compétitivité, la croissance ou les intérêts des investisseurs.

Geneviève Azam analyse ce phénomène dans le cadre plus large qu'elle nomme la « liquidation libertarienne ». Des acteurs comme Elon Musk, figures emblématiques du capitalisme technologique, « sont parfaitement conscients et informés des périls écologiques, périls qui les hantent. Leur éco-négationnisme exprime seulement le refus de toute action publique et légitime la conquête et l'organisation de territoires séparés, de droit privé ». Ces prises de position s'inscrivent dans une logique où la crise écologique est perçue non comme un problème collectif à résoudre mais comme une opportunité pour ceux qui disposent des ressources pour s'en extraire, que ce soit vers Mars ou vers des enclaves privées. À l'opposé de la transition collective, ce « capitalisme survivaliste » parie sur la hiérarchisation des destins humains face aux bouleversements à venir.

Dans cette perspective, le backlash écologique ne consiste plus seulement à contester la transition écologique, mais à transformer progressivement celle-ci en simple variable d'ajustement des marchés. Les impératifs climatiques deviennent subordonnés aux logiques financières dominantes, tandis que les mécanismes de régulation sont perçus comme des obstacles à la fluidité du capital et à la compétitivité internationale.

---

[54] Durand F.-M. (2022, 21 juin). « Toutes les entreprises cotées ont désormais compris que l'ESG est un enjeu incontournable » .
https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/06/21/toutes-les-entreprises-cotees-ont-desormais-compris-que-l-esg-est-un-enjeu-incontournable_6131343_3232.html

[55] Tempelman M. (2025, 13 janvier). Le désengagement climatique des géants financiers américains : un tournant pour l'ESG ?
https://www.cashbee.fr/the-interest/le-desengagement-climatique-des-geants-financiers-americains-un-tournant-pour-lesg

[56] Green Finance. (2024, 5 avril). BlackRock : équilibre délicat de Larry Fink sur l'ESG.
https://green-finance.fr/blackrock-equilibre-delicat-de-larry-fink-sur-lesg/

C. L'interdépendance coercitive : commerce, puissance et obstruction climatique

Une dernière dimension, plus récente, marque un tournant dans le backlash institutionnel : le passage d'une posture de retrait ou d'abstention à une posture d'obstruction active à l'encontre des accords internationaux.
On peut en saisir la logique à travers le concept d'« interdépendance militarisée », développé par H. Farrel et A. Newman[57]. Les États peuvent mobiliser deux mécanismes coercitifs via les réseaux d'interdépendance économique mondiale: l'« effet panoptique », consistant en la collecte d'informations stratégique sur les positions des autres acteurs du réseau, et l'« effet de goulot d'étranglement », consistant en un blocage de l'accès au réseau pour exercer une pression coercitive. Ces deux mécanismes se retrouvent dans la gouvernance climatique internationale, en voici quelques exemples.

Tout d'abord, l'effet panoptique est perceptible dans le retrait américain des instances climatiques (CCNUCC, GIEC). En tant que membre, les États-Unis ont collecté nombre d'informations sur les autres États partis, et leur envoient alors un signal en se retirant : celui qu'ils étaient observés, et seront potentiellement évalués commercialement sur la base de leurs engagements climatiques (les États-Unis ne tenant plus leurs engagements internationaux[58]). Cette forme de surveillance inversée produit une autocensure dans les négociations : certains États préfèrent modérer leurs ambitions climatiques plutôt que de s'exposer à des mesures de rétorsion commerciales.

L'effet de goulot d'étranglement est plus explicitement documenté, notamment dans le cas des négociations sur la décarbonisation du transport maritime. En novembre 2025, les États-Unis ont non seulement abandonné leur soutien à un accord historique sur le zéro émission net pour le transport maritime à l'Organisation Maritime Internationale (OMI)[59], mais ont aussi proféré des menaces personnelles à l'encontre des négociateurs de plusieurs pays africains et insulaires du Pacifique et des Caraïbes, et mis en garde contre l'imposition de droits de douane supplémentaires pour bloquer l'accord[60]. Ce passage d'une abstention à

---

[57] Henry Farrell, Abraham L. Newman; Weaponized Interdependence: How Global Economic Networks Shape State Coercion. International Security 2019; 44 (1): 42–79. doi: https://doi.org/10.1162/isec_a_00351

[58] Jean S. (2025, 19 février). De facto, les États-Unis ont quitté l'OMC. https://www.ifri.org/fr/presse-contenus-repris-sur-le-site/de-facto-les-etats-unis-ont-quitte-lomc

[59] Maurice C. (2025, 20 octobre). Taxation du transport maritime : l'OMI plie sous la pression américaine. https://warm.2050now.com/signaux/signaux-faibles/taxation-du-transport-maritime-lomi-plie-sous-la-pression-americaine/

[60] Foster P., Mooney A., Wiggins K., (2025, 2 novembre), US accused of 'bully-boy' tactics to sink climate deal. https://www.ft.com/content/4e0a9a30-b014-4745-afe5-c841e36b41da?syn-25a6b1a6=1 et Reporterre (2025, 20 octobre). Décarbonation des navires : un accord historique reporté sous pression des Etats-Unis.

un sabotage actif (contraindre les pays structurellement dépendants du commerce maritime mondial à ne pas soutenir l'accord) représente une rupture dans la posture américaine. En avril 2026, le conflit reste ouvert entre l'UE et Washington sur ce dossier[61].

Un mécanisme similaire est à l'oeuvre dans les relations commerciales entres les États-Unis et l'Union européenne, l'accord sur les droits de douane de septembre 2025 ayant été analysé comme sapant les avancées environnementales européennes : selon Stéphanie Kpenou de l'institut Veblen, « cet accord marque vraiment un recul sur presque toutes les avancées récentes du Pacte vert européen [le « Green Deal »] en matière de politique commerciale »[62]. Ce cas illustre directement ce que Rowell observait déjà à travers le cas du GATT et de la menace de Shell de se retirer des Pays-Bas : les accords commerciaux créent une pression structurelle à la baisse sur les standards environnementaux en faisant de la compétitivité commerciale mondiale un argument systématique contre toute réglementation nationale ambitieuse[63].

Ainsi le backlash contemporain ne relève pas seulement de résistances sectorielles ou de controverses idéologiques : il s'inscrit dans les structures économiques, financières et géopolitiques profondes qui tendent à subordonner les impératifs écologiques aux logiques de compétitivité, de rentabilité et de puissance. Comprendre ces dynamiques suppose alors de s'intéresser plus en détail aux acteurs de ce retour de bâton : ceux qui le portent, l'organisent et le diffusent.

---

https://reporterre.net/Decarbonation-des-navires-un-accord-historique-reporte-sous-pression-des-Etats-Unis

[61] Michalopoulos S., Kurmayer N. J. (2026, 24 avril). Zéro carbone dans le transport maritime : l'UE et Washington au bord du conflit. https://euractiv.com/fr/news/zero-carbone-dans-le-transport-maritime-lue-et-washington-au-bord-du-conflit/

[62] Knaebel R. (2025, 1er septembre). Comment l'accord avec les États-Unis sape les avancées environnementales européennes. https://basta.media/comment-accord-droits-de-douanes-etats-unis-UE-sape-avancees-environnementales-europennes-deforestation-fossiles

[63] Rowell, A. (1996). « The Death of democracy ». Dans *Green backlash: Global subversion of the environmental movement* (p. 69-99). Routledge.

PARTIE 2 : Une pluralité d'acteurs et d'influences derrière le backlash écologique

Le backlash écologique s'inscrit dans des stratégies d'acteurs et des rapports de pouvoir qui participent à sa diffusion et à sa légitimation dans l'espace public. Loin de relever d'un simple rejet spontané des politiques environnementales, le backlash contemporain apparaît largement porté et relayé par une diversité d'acteurs politiques, économiques, médiatiques et scientifiques qui contribuent à faire de l'écologie un objet de tensions sociales et politiques. La diffusion de récits critiques à l'égard de la transition écologique, la défense de modèles économiques menacés par les régulations environnementales ou encore la contestation des savoirs scientifiques participent à structurer des résistances convergeant vers le ralentissement ou la délégitimation de l'action environnementale. Cette partie s'intéresse donc aux principaux acteurs et mécanismes qui alimentent le backlash écologique contemporain.

I. La construction politique du rejet écologique

Dans de nombreux pays européens comme aux États-Unis, les enjeux écologiques sont progressivement devenus des objets de conflit électoral. Pourtant, une majorité des citoyens continue d'exprimer des préoccupations environnementales importantes. En France, 76 % des français jugent que la réglementation concernant la protection de l'environnement devrait être renforcée[64]. En dépit de ce positionnement, certains partis politiques participent à la construction d'un discours selon lequel les politiques de transition écologique seraient excessives, injustes ou incompatibles avec les intérêts économiques et sociaux de court terme.

A. Les registres discursifs du backlash écologique

Les travaux d'Yazar et Haarstad (2023)[65] permettent d'éclairer ces dynamiques dans le contexte des politiques européennes de décarbonation. Pour ce faire, ils étudient trois partis politiques qui tentent de retarder activement la décarbonisation dans des régions européennes fortement dépendantes des énergies fossiles : l'AfD (Alternative pour l'Allemagne), le PiS (Droit et Justice) en Pologne et l'EKRE (Parti populaire conservateur d'Estonie). Plutôt que de conserver une ligne climatosceptique frontale (l'AfD continue tout de même à nier l'origine anthropique du changement climatique), ces trois partis de droite radicale préfèrent désormais adopter des stratégies d'« institutionnalisme discursif » censées délégitimer et ralentir la mise en œuvre de politiques de transition. L'institutionnalisme discursif désigne en science politique, une approche selon laquelle les idées influencent les choix politiques à

---

[64] ADEME. (2025, juin). *L'ADEME présente l'édition 2025 du baromètre des représentations sociales du changement climatique : des pratiques qui ont évolué depuis les Accords de Paris*. https://www.ademe.fr/presse/communique-national/lademe-presente-ledition-2025-du-barometre-des-representations-sociales-du-changement-climatique-des-pratiques-qui-ont-evolue-depuis-les-accords-de-paris/

[65] Yazar, M., & Haarstad, H. (2023). Populist far right discursive-institutional tactics in European regional decarbonization. *Political Geography, 105*, 102936.

travers les discours, lesquels façonnent les croyances cognitives et normatives des acteurs (collectifs et individuels) par le biais d'éléments idéologiques (par exemple, la culture, les traditions, les émotions), influençant en retour l'orientation des politiques publiques et le soutien qu'elles suscitent. Yazar et Haarstad identifient trois tactiques complémentaires à l'œuvre. La première consiste à politiser la décarbonation, la deuxième à reformuler des valeurs culturelles afin de rallier des groupes sociaux et territoriaux à des coalitions anti-décarbonation et enfin, la dernière stratégie repose sur le démantèlement des institutions chargées de mener la décarbonation.

Plus précisément, la première stratégie consiste à présenter les politiques climatiques comme des mesures imposées par des élites déconnectées des réalités sociales et économiques afin d'en faire des objets de conflit identitaire et culturel. Yazar et Haarstad montrent que les trois partis européens en question cherchent à réinscrire la transition énergétique dans les principaux registres du populisme d'extrême-droite, tels que l'euroscepticisme, l'ethnonationalisme ou bien la sécurité nationale. En déployant cette stratégie, les groupes politiques cherchent à faire du changement climatique une question de valeur (« *value issue* ») plutôt qu'une question de consensus social (« *valence issue* »), c'est-à-dire un problème largement reconnu comme un enjeu de société, même si les solutions à y apporter font débat. L'AfD a par exemple tendance à argumenter que le GIEC travaille à partir de « modèles hypothétiques fondés sur des simulations informatiques », présentant ainsi les politiques climatiques comme des choix idéologiques contestables plutôt que comme des réponses nécessaires à un problème objectivé par la recherche et les savoirs scientifiques.

Le deuxième registre mis en évidence par Yazar et Haarstad (2023), qui consiste pour les groupes politiques, à apparaître comme les défenseurs des populations locales, des travailleurs des industries fossiles ou encore des identités régionales menacées, est largement employé par divers partis de droite conservatrice et populiste au-delà des trois partis étudiés par les auteurs. En Italie, le maire de Milan, Giuseppe Sala, a mis en place en 2018, une nouvelle politique environnementale interdisant aux voitures les plus polluantes de circuler dans une zone couvrant 72 % de la ville et accueillant 97 % de sa population. Cette politique avait été annoncée à la suite du différemment de l'Italie devant la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect des limites de pollution atmosphériques fixées par l'UE. Les travaux des chercheurs italiens Colantone *et al.* (2023)[66] ont montré que les automobilistes ayant subi des pertes financières importantes suite à l'instauration de l'interdiction étaient nettement plus susceptibles, aux élections suivantes, de voter pour la Lega, un parti populiste de droite qui s'était opposé à cette politique.
La France n'échappe pas non plus à cette tendance. Bien qu'elle s'inscrive à l'échelle nationale plutôt que locale, la suppression des zones à faibles émissions (ZFE) témoigne d'une volonté de certains groupes politiques de se positionner comme les défenseurs des ménages face à une transition perçue comme socialement injuste et excessivement contraignante. Réglementées par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite

[66] Colantone, I., Di Lonardo, L., Margalit, Y., & Percoco, M. (2024). The political consequences of green policies: Evidence from Italy. *American Political Science Review*, *118*(1), 108-126.

« LOM » et renforcées par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, les ZFE étaient des aires au sein desquelles étaient instaurées des restrictions ou interdictions permanentes d'accès aux véhicules les plus polluants dans le but d'améliorer la qualité de l'air et d'accélérer le renouvellement du parc automobile. Ces zones pouvaient être mises en place à titre volontaire mais leur instauration devenait obligatoire dans certaines situations, notamment lorsque les normes de qualité de l'air n'étaient pas respectées au niveau de l'intercommunalité ou lorsque la population d'un territoire métropolitain dépassait 150 000 habitants. Or, le 15 avril 2026, le Sénat a validé les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi Simplification de la vie économique, et avec elle la suppression des ZFE (ainsi qu'une restriction du zéro artificialisation nette).

Les amendements proposant leur suppression avaient été déposés par le RN et LR lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale en juin 2025. Dans la logique du registre discursif évoqué précédemment, les deux groupes ont défendu l'idée selon laquelle les ZFE constitueraient un dispositif à la fois inefficace, dans la mesure où elles ne permettraient pas d'atteindre les objectifs attendus en matière de réduction des émissions de particules fines, et socialement injustes puisqu'elles pénaliseraient les ménages les plus modestes qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour passer d'un véhicule thermique à un véhicule électrique.[67] Pourtant, cette critique vis-à-vis du dispositif intervient dans un contexte où les concentrations de certains polluants atmosphériques, notamment le dioxyde d'azote, demeurent supérieures aux seuils réglementaires sur certains territoires.

Dans ce même registre de reformulation des valeurs culturelles, Yazar et Haarstad (2023) prennent l'exemple du PiS en Pologne, dans le contexte de la transition énergétique en Silésie, plus grande région minière de charbon de l'Union européenne encore en activité, tant en termes de production que d'emploi (environ 70 000 mineurs en 2023).

Les auteurs montrent que le parti mobilise des références à l'identité minière, aux traditions industrielles polonaises et à la souveraineté nationale afin de construire une opposition aux politiques de décarbonation. Cette stratégie discursive est d'autant plus significative que, malgré le déclin progressif de l'industrie charbonnière, la région connaît parallèlement une forte croissance d'autres secteurs manufacturiers, notamment ceux de l'automobile et des pièces détachées automobiles, si bien que les taux de chômage et de pauvreté y demeurent relativement faibles par rapport au reste du territoire polonais. Le discours politique porté par le PiS repose ainsi moins sur la défense d'un secteur économiquement indispensable que sur la préservation de la place symbolique et identitaire occupée par l'industrie charbonnière dans l'histoire sociale et culturelle polonaise. Andrzej Duda, ancien membre du PiS de 2005 à 2015, affirmait lorsqu'il était président de la Pologne, qu'il ne laisserait personne tuer l'industrie minière polonaise, en évoquant notamment la fête traditionnelle de la *Barbórka*, célébration emblématique des mineurs inscrite dans le patrimoine culturel polonais.

---

[67] Banque des Territoires. (2026, 15 avril). *Projet de loi de simplification de la vie économique : le Parlement adopte le texte avec la suppression des ZFE*. https://www.banquedesterritoires.fr/projet-de-loi-de-simplification-de-la-vie-economique-le-parlement-adopte-le-texte-avec-la

Enfin, la troisième stratégie identifiée par Yazar et Haarstad repose sur la déstabilisation des institutions chargées de mettre en œuvre la transition énergétique dans le but de limiter leur portée et leur influence. Certaines des positions de Donald Trump à l'égard des institutions climatiques internationales reposent sur ce mécanisme. Au prémices du mouvement des Gilets jaunes, apparu à l'automne 2018 en réaction à une hausse des taxes sur les carburants liée, entre autres, aux augmentations programmées de la taxe carbone, Donald Trump écrivait sur le réseau social X : « L'Accord de Paris ne fonctionne pas si bien que ça pour Paris. Des manifestations et des émeutes partout en France. Les gens ne veulent pas payer de grandes sommes d'argent, […], afin de peut-être protéger l'environnement ». La double remise en cause par Donald Trump de l'efficacité de l'Accord de Paris et de son caractère supposément injuste participe à fragiliser la crédibilité des cadres institutionnels internationaux censés coordonner l'action climatique.

B. La construction du cadrage de l'« écologie punitive »

Une autre manière pour les groupes politiques d'alimenter le backlash écologique est de propager l'idée selon laquelle les politiques de transition proposées aujourd'hui seraient principalement « punitives », c'est-à-dire qu'elles reposeraient essentiellement sur des interdictions, des taxes ou des contraintes venant limiter les libertés individuelles. S'agissant de cette notion d'« écologie punitive », Guillaume Carbou et Laure Teulières soulignent dans l'ouvrage *Greenbacklash, Qui veut la peau de l'écologie ?*[68], que le terme est, « ces dernières années, quasi exclusivement repris par des personnalités publiques classées à droite ou à l'extrême-droite, ce qui confirme que parler d'« écologie punitive » est avant tout un une stratégie rhétorique, inscrite dans un jeu politique et se prêtant à toutes sortes d'attaques partisanes ».

Le Rassemblement national, proposait dans les grandes lignes de son programme écologique aux élections présidentielles de 2022[69], « une écologie de la joie de vivre » et mentionnait explicitement vouloir « tourner la page de l'écologie punitive et de la mauvaise conscience ». L'usage d'autres termes péjoratifs et décrédibilisant face aux politiques actuelles est également perceptible comme en témoigne l'affirmation selon laquelle « l'urgence est de rompre avec une écologie dévoyée par un terrorisme climatique ». Leur objectif consiste à promouvoir une écologie alternative présentée comme positive, patrimoniale et enracinée dans les territoires, par opposition à une écologie jugée technocratique, culpabilisatrice et imposée « d'en haut ». Cette stratégie rhétorique permet de conserver un discours favorable à certaines formes de protection de la nature tout en rejetant les politiques de sobriété, de régulation ou de transformation des modes de consommation.
Par ailleurs, Guillaume Carbou et Laure Teulières (2025) montrent que la notion d'« écologie punitive » repose sur une définition volontairement floue, ce qui lui permet d'agréger des

---

[68] Carbou G. et Teulière L. (2025). « « Écologie punitive » : 50 nuances de clichés ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 193-201). Éditions du Seuil.

[69] Rassemblement National. (s.d.). *Le projet : l'écologie*. https://rassemblementnational.fr/documents/projet/projet-lecologie.pdf

critiques très diverses à l'égard de l'écologie. Son usage s'est progressivement imposé dans le débat public français, notamment lors de plusieurs séquences de contestations telle que celle des « bonnets rouges » en 2013-2014 en réaction au projet d'écotaxe ou encore les débats autour des propositions de la Convention citoyenne pour le climat en 2020.

Guillaume Carbou et Laure Teulières identifient quatre principaux types de reproches envers les politiques écologiques associés à cette expression. Le terme implique que ces politiques seraient d'abord liberticides, en raison des restrictions imposées à certains comportements ou modes de consommation. Elles seraient également moralisatrices en ce qu'elles reposeraient sur une logique de culpabilisation individuelle autour des pratiques quotidiennes. Le troisième reproche concerne leur caractère socialement injuste. Selon eux, l'expression déplore le fait que « les mesures écologiques […] pèseraient avant tout sur les modes de vie des catégories de population les moins aisées ». Enfin, l'écologie punitive serait associée à une inflation de taxes, de normes et de contraintes administratives alimentant un sentiment de saturation fiscale et bureaucratique.

Les auteurs insistent toutefois sur le fait que ces critiques visent moins l'écologie en elle-même que certaines modalités contemporaines de gouvernement des questions environnementales. Ils montrent que les politiques écologiques mises en œuvre dans un cadre néolibéral reposent souvent sur des instruments technocratiques et fiscaux qui individualisent les responsabilités environnementales tout en laissant relativement intactes les structures économiques les plus polluantes. Dans ce contexte, les inégalités sociales préexistantes renforcent le sentiment d'injustice face aux politiques climatiques. Les deux chercheurs soulignent ainsi que le succès du discours sur « l'écologie punitive » tient en partie au fait que certaines mesures environnementales ont effectivement pu être perçues comme socialement asymétriques.

Néanmoins, ils montrent aussi que cette rhétorique contribue à exagérer la portée coercitive des politiques écologiques réelles. Les auteurs rappellent notamment que les institutions chargées de la protection de l'environnement disposent en réalité de moyens limités et que nombre de réglementations environnementales restent relativement peu contraignantes au regard des enjeux écologiques actuels.

II. Les intérêts économiques de l'inaction environnementale

Le backlash écologique ne se limite pas uniquement aux sphères politiques et électorales. Il est également alimenté par des acteurs économiques dont les modèles de production et de rentabilité sont susceptibles d'être remis en cause par les politiques de transition écologique. Les secteurs des énergies fossiles, de l'industrie lourde, de l'agrochimie ou encore de la fast fashion façonnent différentes stratégies d'obstruction aux régulations environnementales. Le poids économique et les ressources financières dont disposent ces acteurs facilitent la coordination de stratégies d'influence durables et multiformes, capables d'intervenir simultanément dans les espaces politiques, médiatiques et réglementaires. À travers leurs activités de lobbying, leurs réseaux d'influence ou encore leurs stratégies de communication, ces acteurs disposent ainsi d'une capacité concrète à peser sur l'affaiblissement ou le ralentissement des régulations environnementales.

A. Les réseaux d'influence face aux régulations environnementales

Les résistances économiques à la transition écologique ne relèvent pas uniquement d'intérêts sectoriels isolés. Elles s'organisent à travers des réseaux d'influence structurés, capables d'articuler lobbying, production d'expertise, financement d'organisations relais et pression sur les décideurs publics.

Les travaux récents de Hall *et al.* (2024)[70] permettent de mieux comprendre la structuration de ces réseaux d'influence aux États-Unis. Ils s'intéressent plus particulièrement au rôle du *Climate Change Countermovement* (CCCM), une coalition regroupant des entreprises du secteur des énergies fossiles, des fondations conservatrices, des think tanks ainsi que des organisations recourant à l'astroturfing. Depuis plus de cinquante ans, ces acteurs ont cherché à limiter les effets potentiellement contraignants des régulations environnementales sur leurs intérêts économiques en menant plusieurs campagnes destinées à remettre en cause la légitimité des connaissances scientifiques relatives au changement climatique.

Cette étude exploite plusieurs types de données. Elle s'appuie notamment sur des déclarations fiscales américaines (IRS 990), utilisées afin de reconstituer les réseaux de financement entre fondations et organisations du CCCM, ainsi que des subventions publiques accordées à ces organisations entre 2003 et 2018. Elle mobilise également des données relatives aux conseils d'administration, permettant d'identifier les individus ayant occupé des fonctions de direction ou de gouvernance au sein des organisations étudiées et des fondations qui les financent, mais aussi sur les affiliations extérieures de certains de ces dirigeants. Enfin, cette analyse intègre un vaste corpus de textes produits par les organisations du CCCM au cours de la période étudiée et mentionnant explicitement le changement climatique.

Cette approche met en évidence l'existence d'un véritable réseau coordonné d'obstruction climatique structuré autour de trois grands pôles : les think tanks conservateurs, les organisations liées au pétrole et au gaz, et les associations représentant les secteurs de l'énergie, du charbon et de l'industrie lourde. Hall *et al.* (2024) montrent que lorsqu'une fondation partage un membre de conseil d'administration avec une organisation climatosceptique, la probabilité qu'elle la finance passe de 5,5 % à 62 %, tandis que les montants accordés sont en moyenne supérieurs de près de 300 000 dollars. Le backlash écologique apparaît ainsi moins comme une juxtaposition d'intérêts isolés que comme une coalition structurée entre intérêts économiques et production idéologique.

Au-delà du cas américain étudié par Hall *et al.*, ces logiques d'influence s'observent également dans les stratégies de lobbying développées par certains secteurs économiques afin d'intervenir directement dans les processus de régulation environnementale. L'industrie de la fast-fashion n'est pas en reste.

---

[70] Hall, G., Loy, L., Brulle, R. J., Schell-Smith, K., Hu, M. M., & Trollback, S. (2024). Where ideology meets private interest: the three-part composition of climate obstruction in the United States. *Environmental Research Communications*, 6(8), 081003.

En décembre 2024, l'ancien ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a été nommé au comité RSE de Shein, géant chinois de l'ultra fast-fashion régulièrement critiqué pour son impact environnemental et social. La présence d'un ancien membre du gouvernement français au sein d'une structure chargée de la responsabilité sociale et environnementale de Shein a suscité de nombreuses interrogations sur les risques de conflits d'intérêts et les stratégies de lobbying de l'entreprise. Cette nomination permet en effet à Shein de bénéficier d'une figure politique disposant d'un capital relationnel important auprès des institutions françaises et européennes. Plus largement, ce type de reconversion illustre la porosité croissante entre sphère publique et intérêts privés dans les secteurs exposés aux futures réglementations environnementales.

Dans ce contexte, un signalement a été adressé en mai 2025 par l'association Les Amis de Terre France et l'Observatoire des multinationales à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) afin de dénoncer de « potentielles irrégularités » dans les déclarations d'actions de lobbying effectués par Shein, ses sociétés satellite ainsi que par certains intermédiaires tels que Christophe Castaner et sa société de conseil. L'ex-ministre a depuis confirmé, dans ses déclarations auprès de la HATVP, avoir été missionné par Infinite Styles, société mère de Shein, afin de mener des activités de lobbying[71] autour de la loi visant à renforcer la régulation du textile jetable.

En effet, une proposition de loi destinée à réduire l'impact environnemental de la fast-fashion, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale en mars 2024, soit quelques mois avant l'arrivée de Castaner au comité RSE de Shein, prévoyait initialement l'instauration d'un système de bonus-malus à destination des acteurs de la fast-fashion, indexé sur un score environnemental et l'interdiction de toute publicité.

Toutefois, le texte, initialement ambitieux, a fait l'objet d'importantes révisions lors de son passage en commission au Sénat, le malus proposé étant depuis, établi sur un critère moins exigeant et l'interdiction publicitaire ayant été restreinte aux seules opérations de promotion réalisées par des influenceurs commerciaux. À la suite de nombreux allers-retours parlementaires et un parcours législatif ralenti notamment par des discussions avec la Commission européenne relatives à la compatibilité du texte avec le droit de l'Union européenne, le texte reste aujourd'hui en suspens et se concentre principalement sur l'ultra fast-fashion.

B. Le greenwashing comme stratégie de préservation des intérêts économiques : le cas de TotalEnergies

Une autre manière pour certaines entreprises à but lucratif de participer au backlash écologique réside dans l'appropriation stratégique de discours environnementaux sans engager pour autant de transformation substantielle de leur activités mais dans le but quasi

---

[71] Observatoire des multinationales. (2025). *Lobbying pour Shein : les aveux tardifs de Christophe Castaner*. https://multinationales.org/fr/enquetes/l-offensive-de-shein-en-france/lobbying-pour-shein-les-aveux-tardifs-de-christophe-castaner

exclusif de préserver leur légitimité économique. Cette logique correspond à ce que l'on désigne généralement sous le terme de *greenwashing* (ou écoblanchiment en français).
Cette pratique est définie par l'Autorité européenne des marchés financiers comme « une pratique où les déclarations, actions ou communications liée à la durabilité ne reflètent pas clairement et fidèlement le profil de durabilité sous-jacent d'une entité, d'un produit financier ou d'un service financier [et qui] peut induire en erreur les consommateurs, les investisseurs ou les autres participants du marché ».[72]

Le cas de TotalEnergies, déjà brièvement mentionné dans ce mémoire, en est un bon exemple. Depuis plusieurs années, l'entreprise multiplie les campagnes de communication mettant en avant ses engagements en faveur de la neutralité carbone, des énergies renouvelables et de la transition énergétique. Le changement de nom de « Total » en « TotalEnergies » en 2021 s'inscrit précisément dans cette stratégie de repositionnement symbolique visant à présenter l'entreprise comme un acteur engagé de la transition énergétique. En 2021, l'entreprise assurait en effet vouloir « contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, ensemble avec la société ».[73]
Pourtant, dans le même temps, le groupe continue de développer de nouveaux projets d'exploitation pétrolière et gazière à grande échelle, notamment en Afrique de l'Est ou dans le domaine du gaz naturel liquéfié. Cette contradiction entre communication environnementale et maintien d'investissements massifs dans les hydrocarbures a conduit plusieurs ONG et associations (Greenpeace, Notre Affaire à Tous et les Amis de la Terre France) à saisir la justice française. Dans un jugement du 23 octobre 2025, le Tribunal judiciaire de Paris a ainsi condamné le groupe pour pratiques commerciales trompeuses concernant certaines de ses communications climatiques.[74]
Les associations requérantes reprochaient notamment au groupe de laisser entendre, à travers ses campagnes de communication, que sa stratégie climatique serait compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et orientée vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elles dénonçaient également l'usage récurrent par TotalEnergies du vocabulaire des énergies renouvelables pour présenter le gaz fossile et les agrocarburants comme des alternatives compatibles avec les objectifs environnementaux.
Le cas de TotalEnergies illustre ainsi la manière dont les pratiques du *greenwashing* participent aux dynamiques du backlash écologique. En mobilisant les codes et le vocabulaire

---

[72] Autorité européenne des marchés financiers. (2024, 4 juin). *Final report on greenwashing: Response to the European Commission's request for input on greenwashing risks and the supervision of sustainable finance policies*.
https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2024-06/ESMA36-287652198-2699_Final_Report_on_Greenwashing.pdf

[73] Le Monde. (2025, 23 octobre). *Écoblanchiment : TotalEnergies condamné pour pratiques commerciales trompeuses*.
https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/10/23/ecoblanchiment-totalenergies-condamne-pour-pratiques-commerciales-trompeuses_6649036_3234.html

[74] Ben Saïd A. (2025, 7 novembre). TotalEnergies condamné pour greenwashing.

https://www.dalloz-actualite.fr/flash/totalenergies-condamne-pour-greenwashing

de la transition écologique, certaines entreprises contribuent à diffuser l'idée qu'une adaptation limitée de leurs activités serait suffisante pour répondre aux enjeux climatiques, sans remettre en cause leurs modèles productifs sous-jacents. L'écologie devient alors un levier de communication permettant de préserver la légitimité économique d'activités fortement carbonées tout en limitant les pressions réglementaires, réputationnelles et politiques susceptibles de peser sur elles. Ce type de stratégie entretient une confusion entre transformation effective et communication environnementale, contribuant ainsi à ralentir les remises en cause structurelles associées à la transition écologique et au maintien de logiques productivistes et extractivistes existantes.

III. Scientifiques, chercheurs et institutions scientifiques face au backlash écologique

Le champ scientifique, longtemps perçu comme un pilier du consensus écologique, est lui aussi concerné par ce backlash. En effet, les scientifiques et les chercheurs en environnement font aujourd'hui face à des formes de pression politique, de censure et de remise en cause de leur légitimité. Un exemple récent est celui des États-Unis. L'administration de Donald Trump s'est retirée non seulement de l'Accord de Paris mais aussi de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du GIEC[75]. Elle s'est aussi attaqué à l'USDA, l'agence fédérale en charge de l'agriculture, en lui interdisant de poursuivre des travaux sur le réchauffement climatique. Ces décisions s'accompagnent de coupes budgétaires, de licenciements de chercheurs et de fonctionnaires mais aussi de la suppression de programmes de recherche. Ce qui a un impact dans de nombreux pays car aujourd'hui la recherche scientifique est largement mondialisée[76].
On observe par ailleurs une réorganisation interne des institutions scientifiques américaines. En effet, les budgets de certaines agences comme la NASA et de la NOAA ont été réduits. Des postes ont été supprimés à l'EPA, et certaines références au changement climatique ont disparu de rapports officiels. Selon le Silencing Science Tracker de l'Université Columbia, plus de 200 cas de censure ou d'ingérence politique ont été recensés depuis 2025 dans le champ des sciences de l'environnement[77].

Mais que se cache-t-il réellement derrière ces décisions ? Selon certains auteurs, comme les historiens Naomi Oreskes et Erik Conway, ces stratégies ne visent pas forcément à affaiblir la crédibilité institutionnelle de la production scientifique, mais plutôt à introduire un doute et semer la confusion. Elles servent surtout à discréditer la science et les scientifiques en les

---

[75] *The Conversation*, « Aux États-Unis, les vents du backlash climatique redoublent d'intensité » https://theconversation.com/aux-etats-unis-les-vents-du-backlash-climatique-redoublent-dintensite-275946

[76] Académie des sciences, « Menaces sur la science et la recherche scientifique, retrait de l'aide américaine à des organisations internationales », 18 février 2025 https://www.academie-sciences.fr/communique-de-presse-menaces-sur-la-science-et-la-recherche-scientifique-retrait-de-laide

[77] Sabin Center for Climate Change Law. (s. d.). About the Silencing Science Tracker. Columbia Law School. https://climate.law.columbia.edu/content/about-silencing-science-tracker

présentant comme des militants. Elles manipulent l'audience et se servent de médias manifs ou complaisants pour créer une controverse. Ils expliquent ainsi dans leur livre *Les marchands de doute* que ces stratégies ont pour but de transformer la recherche scientifique en un espace de confrontation politique directe[78].

Parallèlement, les chercheurs eux-mêmes deviennent des cibles. Amnesty International et d'autres ONG dénoncent une multiplication des attaques à leur encontre telles que la violence non létale incluant le harcèlement, l'intimidation et les menaces physiques[79]. L'ONG Protect Defenders signale par exemple plusieurs intimidations, campagnes de désinformation, menaces en ligne ou encore du harcèlement juridique visant des défenseurs de l'environnement. Selon un nouveau rapport de Global Witness, au moins 146 d'entre eux ont été tués ou ont disparu en 2024[80]. Cette montée des violences et des pressions exercées à leur égard trouve également un écho dans la culture populaire. Le film *La Promesse verte*, réalisé par Édouard Bergeon et porté par Alexandra Lamy et Félix Moati, met en scène le combat d'une mère dont le fils est condamné à mort après avoir dénoncé les pratiques illégales liées à l'exploitation de l'huile de palme et à la déforestation en Indonésie. À travers ce thriller écologique, le film illustre les pressions politiques, économiques et judiciaires qui peuvent s'exercer contre ceux qui dénoncent les atteintes environnementales[81].

Un autre aspect du backlash concerne les orientations de la recherche. Le technosolutionnisme joue ici un rôle important même s'il intervient de manière plus indirecte. Que ce soit des entreprises, industriels ou experts de l'innovation, ils défendent l'idée que les crises environnementales pourraient être résolues par le progrès technique. Des solutions comme le captage du carbone, la géo-ingénierie ou encore l'hydrogène dit "propre" sont en effet présentées comme des réponses pragmatiques et compatibles avec la croissance économique. Ainsi, elles attirent des financements importants et influencent les priorités de recherche. Cette dynamique n'est pas sans conséquence sur le travail des scientifiques et des chercheurs. En effet, considérées comme des innovations vertes, une partie importante de la recherche publique se trouve progressivement réorientée vers des projets technologiques qui répondent aux attentes du secteur privé et des logiques de rentabilité à court terme. Par conséquent, les approches plus systémiques portant sur les causes économiques, sociales et politiques de la crise écologique se retrouvent marginalisées au profit de solutions techniques supposées permettre la poursuite du modèle économique actuel. Comme l'analyse Laure

---

[78] Conway, E. M., & Oreskes, N. (2021). *Les marchands de doute*. Le Pommier.

[79] ProtectDefenders.eu, plateforme de protection des défenseurs des droits humains, https://protectdefenders.eu/?lang=fr

[80] International Union for Conservation of Nature (IUCN NL), « 146 environmental and land defenders killed or disappeared in 2024 », 9 avril 2025, https://www.iucn.nl/en/news/146-environmental-and-land-defenders-killed-or-disappeared-in-2024/

[81] *AlloCiné, La Promesse verte,* film réalisé par Édouard Bergeon https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=314138.html

Teulières, les priorités de recherche ne sont plus uniquement définies par les enjeux de connaissance ou d'intérêt général, mais de plus en plus par des impératifs industriels et politiques. Dès lors, le backlash écologique ne se limite pas à la contestation ouverte des scientifiques ou des politiques environnementales, il peut aussi s'exprimer plus subtilement à travers l'encadrement des savoirs produits et des recherches considérées comme légitimes[82].

Enfin, nous pouvons relever une tension interne aux communautés scientifiques elles-mêmes. Si la plupart des chercheurs s'accordent sur le diagnostic, leurs positionnements publics divergent vis-à-vis de la posture à adopter face au dénigrement. Certains se font lanceurs d'alerte et rejoignent le champ militant au risque d'être accusés de partialité. Tandis que d'autres préfèrent se retirer du débat, parfois par crainte de représailles, renforçant de fait le vide discursif occupé par les acteurs du backlash. Le film *Goliath* de Frédéric Tellier sorti en 2022 illustre particulièrement bien ces mécanismes. Inspiré des controverses autour des pesticides et des scandales sanitaires liés aux produits phytosanitaires, le film met en scène un chercheur confronté aux pressions exercées par une puissante entreprise agrochimique. Alors qu'il détient des informations sur la dangerosité d'un pesticide pour la santé humaine, celui-ci hésite à rendre publiques ses conclusions par peur des conséquences sur sa carrière, de poursuites judiciaires ou des représailles des lobbys industriels. À travers cette figure du scientifique fragilisé et réduit au silence, le film montre comment les intérêts économiques peuvent influencer la production et surtout la diffusion des savoirs scientifiques dans les débats environnementaux[83]. D'ailleurs, l'ONG Climate Whistleblowers à été fondée en 2023 pour protéger et soutenir des lanceurs d'alerte détenant des informations sur les pratiques aggravant la crise climatique. Elle a déjà soutenu des révélations marquantes, notamment sur le greenwashing[84].

Ainsi, le backlash écologique ne se limite pas à une remise en cause des politiques environnementales. Il touche également les institutions scientifiques, les chercheurs et les savoirs produits sur les crises écologiques. À travers les pressions politiques, les stratégies de délégitimation, les attaques visant les scientifiques ou encore l'orientation des priorités de recherche, ce sont les conditions mêmes de production et de diffusion des connaissances qui se trouvent fragilisées. Le backlash agit ainsi non seulement contre certaines mesures écologiques, mais aussi contre les acteurs chargés d'établir et de rendre visibles les réalités environnementales.

---

[82] *France 3 Régions*, « L'écologie est devenue une cible : enquête sur le "green backlash", ce vent contraire à la transition écologique », 8 juin 2025 https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/l-ecologie-est-devenue-une-cible-enquete-sur-le-green-backlash-ce-vent-contraire-a-la-transition-ecologique-3248047.html

[83] *AlloCiné, Goliath*, film réalisé par Frédéric Tellier, https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=281976.html

[84] Climate Whistleblowers, organisation internationale de protection des lanceurs d'alerte liés aux enjeux climatiques, https://www.climatewhistleblowers.org/

IV. Les acteurs idéologiques et culturels

Le backlash écologique ne repose pas uniquement sur des intérêts économiques ou des décisions politiques. Il s'appuie aussi sur des dimensions idéologiques, culturelles et médiatiques qui participent à redéfinir la place de l'écologie dans le débat public. Même si ces formes d'opposition sont moins visibles que les lobbys industriels, elles jouent un rôle central dans la diffusion du discours critique envers la transition écologique.

Depuis plusieurs années, de nombreux acteurs intellectuels, médiatiques et politiques contribuent à présenter l'écologie non plus comme une réponse scientifique à une crise environnementale, mais comme une idéologie excessive, culpabilisatrice ou contraire aux libertés individuelles.[85] Cette évolution participe à un déplacement du débat : les enjeux climatiques ne sont plus seulement discutés sur le terrain scientifique, mais aussi sur celui des valeurs, de l'identité culturelle ou du mode de vie. Plusieurs essayistes et éditorialistes décrivent ainsi l'écologie comme une nouvelle forme de morale ou de "religion séculière".

Dans son essai *Le Fanatisme de l'Apocalypse*, le philosophe français Pascal Bruckner critique une certaine forme d'écologie contemporaine qu'il perçoit comme culpabilisatrice et liberticide[86]. De son côté, François-Xavier Bellamy, député européen et figure du parti Les Républicains (LR) tient un discours qui critique l'orientation actuelle des politiques écologiques européennes, qu'il qualifie souvent « d'idéologie de la décroissance ». Son argumentaire principal repose sur l'idée que les contraintes réglementaires imposées asphyxient l'économie et l'agriculture européennes sans pour autant bénéficier à l'environnement[87].

Ainsi dans ces discours, les appels à la sobriété, à la réduction de la consommation ou à la limitation des émissions sont interprétés comme des injonctions morales imposées aux individus. L'écologie est alors associée à une forme de contrôle social ou de restriction des libertés. Cette rhétorique permet de transformer des contraintes matérielles liées aux limites écologiques en contraintes politiques perçues comme arbitraires. Cela est particulièrement visible dans certains médias conservateurs ou dans les débats télévisés autour de "l'écologie punitive". Les zones à faibles émissions (ZFE), les limitations de circulation, les éoliennes ou encore les débats sur l'alimentation deviennent des symboles d'un conflit opposant une écologie présentée comme élitiste à des modes de vie populaires ou ruraux. Comme discuté plus tôt, l'écologie est décrite comme une politique imposée "d'en haut", par des élites urbaines déconnectées des réalités sociales. Cette dimension culturelle du backlash rejoint les mécanismes décrits par Susan Faludi dans Backlash. L'auteur montre comment certaines

---

[85] Nadia Antonin, « L'écologie, faux-nez d'une idéologie », *ANDESE – Chroniques de Nadia Antonin*, 1er septembre 2023, https://www.andese.org/contributions/chroniques-de-nadia-antonin/564-l-ecologie-faux-nez-d-une-ideologie.htm

[86] Pascal Bruckner, « Les amalgames de Pascal Bruckner », *L'Humanité*, https://www.humanite.fr/societe/ecologie/les-amalgames-de-pascal-bruckner

[87] YouTube vidéo 21NewsBE, François Xavier Bellamy, député européen et figure du parti Les Républicains (LR), https://www.youtube.com/shorts/cSRowF5hJFA

avancées sociales peuvent provoquer des réactions de rejet qui passent par les médias, les représentations culturelles ou les récits collectifs. Dans le cas de l'écologie, cette logique se traduit par une opposition de plus en plus fréquente entre transition écologique et justice sociale, ou entre écologie et liberté individuelle.

La légitimation intellectuelle du backlash passe également par le champ économique. Des économistes influents, à l'image de Philippe Aghion, prix Nobel en 2025, expriment publiquement leur rejet de la décroissance, qu'ils considèrent comme une impasse pour les pays en développement[88]. Dans une interview à France Culture en janvier 2026, il affirme que « la décroissance s'est traduite, dans les pays en développement, par de la famine, une aggravation de la pauvreté. C'est un luxe de bobo »[89]. Ce type de discours introduit une opposition entre écologie et progrès, voire entre transition écologique et justice sociale.

Les réseaux sociaux et certains médias participent également à la diffusion de nouvelles catégories lexicales visant à discréditer les acteurs écologistes. Des expressions comme "wokisme climatique", "écologie radicale" ou "idéologie verte" se sont largement diffusées depuis le début des années 2020. Elles permettent d'associer les revendications environnementales à une forme d'extrémisme politique ou culturel. Selon plusieurs observateurs des médias, cette évolution contribue à renforcer la polarisation du débat climatique et à banaliser les discours de rejet de l'écologie.

Le cinéma et les productions culturelles sont également des espaces où s'expriment les tensions liées aux enjeux écologiques. En effet le backlash écologique influence certaines représentations culturelles, en mettant en scène les conflits sociaux, économiques et politiques associés aux questions environnementales. Certains films illustrent notamment les oppositions entre impératifs écologiques et intérêts industriels ou économiques. Par exemple, le film *Dark Waters* met en lumière les conflits opposant une entreprise chimique, des lanceurs d'alerte et les institutions judiciaires autour de la dénonciation de pollutions industrielles. Les productions culturelles participent ainsi à la diffusion et à la mise en débat des imaginaires, des controverses et des résistances liés à la transition écologique.

Ainsi, le backlash écologique ne se limite pas à une opposition directe aux politiques environnementales. Il s'appuie aussi sur une bataille culturelle et idéologique visant à redéfinir la manière dont l'écologie est perçue dans la société. En transformant les enjeux environnementaux en conflits identitaires, sociaux ou culturels, ces acteurs contribuent à fragiliser le consensus scientifique et politique autour de la transition écologique.

---

[88] Philippe Aghion, « Mon obsession, c'est la pauvreté, pas les riches », *CNRS Le Journal*, 17 décembre 2025, https://lejournal.cnrs.fr/articles/philippe-aghion-mon-obsession-cest-la-pauvrete-pas-les-riches

[89] France Culture, « La décroissance est-elle un luxe ? », janvier 2026, publication LinkedIn, https://www.linkedin.com/posts/la-d%C3%A9croissance-est-elle-un-luxe-ugcPost-7414622043247157248-bnx7/ = France Culture, janvier 2026

PARTIE 3 : Conséquences du backlash écologique et conditions de son dépassement

Comme détaillé précédemment le backlash écologique constitue un phénomène politique plus profond, dont les effets dépassent largement le seul champ écologique. En fragilisant la stabilité des politiques climatiques, en alimentant la défiance envers l'expertise scientifique et en renforçant les tensions sociales autour de la transition, il participe à une recomposition plus large des rapports entre économie, démocratie et environnement.
À mesure que la transition écologique cesse d'être un objectif abstrait pour se traduire par des contraintes concrètes - normes industrielles, fiscalité carbone, transformation des mobilités, réduction des émissions ou réorganisation des systèmes productifs - elle devient un objet de conflictualité politique croissante. Le backlash révèle ainsi les difficultés contemporaines à concilier impératifs écologiques, justice sociale et logiques économiques de court terme.
Ses conséquences sont multiples. Sur le plan économique, il accroît l'incertitude réglementaire et ralentit les investissements nécessaires à la transition. Sur le plan social et démocratique, il alimente la polarisation politique, fragilise les contre-pouvoirs environnementaux et renforce certaines inégalités face aux crises écologiques. À l'échelle internationale enfin, il contribue à approfondir les fractures entre le Nord et le Sud et à déstabiliser les mécanismes de coopération climatique.
Analyser les conséquences du backlash écologique suppose donc de dépasser la seule question environnementale. Ce phénomène interroge plus largement la capacité des démocraties contemporaines à organiser des transformations de long terme dans un contexte marqué par l'urgence climatique, la montée des logiques autoritaires et l'intensification des tensions économiques et géopolitiques.

I. Le backlash écologique comme facteur d'instabilité économique et politique

Le backlash écologique ne se traduit pas uniquement par des reculs réglementaires ponctuels ou par une remise en cause symbolique de certaines politiques environnementales. Il produit également des effets structurels sur les économies contemporaines et sur la capacité des États à organiser la transition écologique dans la durée. À mesure que les politiques climatiques deviennent plus concrètes - normes industrielles, obligations de reporting, fiscalité carbone, transformation des infrastructures énergétiques ou agricoles - elles entrent davantage en tension avec des intérêts économiques, financiers et électoraux de court terme.
Le backlash apparaît alors comme un facteur d'instabilité systémique : il fragilise les anticipations des acteurs économiques, ralentit les investissements de long terme et contribue à accroître les coûts futurs de l'inaction climatique.

A. L'incertitude réglementaire : un frein structurel à la transition écologique

L'un des premiers effets du backlash écologique est l'instabilité qu'il introduit dans les cadres réglementaires nécessaires à la transition. Les politiques climatiques reposent en grande partie sur la capacité des États à envoyer des signaux crédibles et durables aux acteurs

économiques. Les entreprises, investisseurs et collectivités doivent pouvoir anticiper l'évolution des normes énergétiques, industrielles ou environnementales afin de planifier leurs investissements sur plusieurs décennies. Or, les alternances politiques, les revirements réglementaires ou les remises en cause des engagements climatiques affaiblissent cette visibilité.
L'OCDE[90] souligne depuis plusieurs années que l'incertitude entourant les politiques climatiques constitue un facteur majeur de risque pour les investissements. Dans les secteurs intensifs en capital (énergie, transports, bâtiment, industrie lourde) les décisions d'investissement dépendent fortement de la stabilité des politiques publiques. Lorsque les acteurs économiques anticipent que les réglementations environnementales pourront être abandonnées ou assouplies à court terme, ils sont incités à retarder leurs investissements ou à privilégier des actifs moins risqués immédiatement, même s'ils sont plus carbonés.
Cette dynamique produit ce que certains économistes qualifient de « carbon lock-in », c'est-à-dire une dépendance prolongée aux infrastructures fossiles en raison de l'insuffisance des incitations à investir dans des alternatives bas-carbone. Plus les politiques environnementales apparaissent réversibles, plus les acteurs économiques peuvent considérer qu'il est rationnel de maintenir des modèles existants plutôt que d'engager des transformations coûteuses. Le backlash écologique ne bloque donc pas nécessairement la transition de manière frontale ; il agit souvent de manière plus diffuse, en ralentissant les arbitrages économiques favorables à la décarbonation.

Par ailleurs, l'incertitude réglementaire est particulièrement visible dans le contexte européen. Le Pacte vert européen, lancé en 2019, avait été présenté comme une stratégie de transformation structurelle de l'économie européenne visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pourtant, à partir de 2023-2024, plusieurs gouvernements européens ont commencé à demander une « pause réglementaire » au nom de la compétitivité économique, du coût des normes environnementales et des tensions sociales liées à la transition.
Le paquet Omnibus, présenté par la Commission européenne en 2025, illustre cette évolution. Officiellement conçu comme un effort de simplification administrative destiné à réduire les charges pesant sur les entreprises européennes, il prévoit notamment des modifications des obligations de reporting de durabilité et du devoir de vigilance des entreprises.
Ces ajustements ont été soutenus par certains États membres et organisations patronales qui dénonçaient une accumulation excessive de contraintes administratives susceptibles de réduire la compétitivité européenne face aux États-Unis ou à la Chine. Toutefois, plusieurs ONG, juristes et investisseurs institutionnels y ont vu un signal politique plus profond. Celui d'une fragilisation progressive du Green Deal européen. Le vote du Parlement européen d'avril 2025 gelant temporairement certaines obligations de durabilité a renforcé cette perception.
Le problème ne réside pas uniquement dans le contenu précis des réformes, mais dans leur effet d'anticipation. Lorsque les acteurs économiques perçoivent que les normes

---

[90] International Energy Agency. (2007). *Climate Policy Uncertainty and Investment Risk.* https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2007/05/climate-policy-uncertainty-and-investment-risk_g1gh7ecd/9789264030152-en.pdf

environnementales deviennent négociables, réversibles ou politiquement instables, la transition écologique perd une partie de sa crédibilité économique. L'investissement dans des technologies propres devient plus risqué, tandis que le maintien d'activités carbonées peut apparaître plus rentable à court terme.

Cette logique est également visible aux États-Unis. Le retrait de Donald Trump de l'Accord de Paris en 2017 avait déjà illustré la vulnérabilité des engagements climatiques face aux alternances politiques. Cette instabilité affecte non seulement les politiques nationales, mais aussi la crédibilité du multilatéralisme climatique dans son ensemble.

Le backlash écologique produit ainsi une contradiction fondamentale. Les gouvernements justifient souvent les reculs environnementaux au nom de la stabilité économique ou de la compétitivité industrielle, alors même que l'instabilité des politiques climatiques peut devenir elle-même un facteur de désorganisation économique. La transition écologique suppose des investissements massifs et coordonnés ; or ces investissements nécessitent précisément des institutions stables et des trajectoires réglementaires lisibles.

B. Le coût croissant de l'inaction climatique

Le backlash écologique ne se limite pas à ralentir la transition : il contribue également à accroître les coûts économiques, sociaux et budgétaires des crises environnementales futures.

Depuis plusieurs décennies, les travaux économiques sur le climat montrent que le coût de l'inaction dépasse largement celui des politiques de prévention et d'adaptation. Le rapport Stern[91], publié en 2006 pour le gouvernement britannique, constitue l'une des références majeures sur cette question. Nicholas Stern y défend l'idée que le changement climatique représente une défaillance majeure du marché et que l'absence d'action précoce entraînera des coûts économiques considérables liés aux catastrophes climatiques, aux pertes agricoles, aux déplacements de populations, aux crises sanitaires et aux destructions d'infrastructures. Selon cette logique, retarder la transition ne permet pas d'éviter des coûts, mais de les reporter sous une forme plus brutale et moins maîtrisable.

Le backlash écologique contribue précisément à cette dynamique de report. En ralentissant les investissements dans les infrastructures bas-carbone, il augmente la dépendance aux énergies fossiles et prolonge l'exposition des économies aux risques climatiques et énergétiques. Les catastrophes naturelles liées au changement climatique (sécheresses, inondations, incendies, vagues de chaleur) produisent déjà des coûts budgétaires croissants pour les États : reconstruction des infrastructures, soutien aux secteurs agricoles, dépenses de santé publique, gestion des crises humanitaires ou énergétiques.

---

[91] Stern, N. (2006). *The economics of climate change: The Stern review*. Cambridge University Press.

Le GIEC[92] souligne que les effets du changement climatique touchent désormais l'ensemble des régions du monde et affectent directement les systèmes économiques et sociaux. Les infrastructures urbaines, les réseaux de transport, les systèmes alimentaires et les ressources hydriques deviennent plus vulnérables à mesure que le réchauffement progresse.

Dans ce contexte, le backlash écologique peut être interprété comme une forme de myopie politique[93]. Les coûts immédiats des politiques de transition - investissements publics, réglementation, transformation industrielle - sont visibles et concentrés, tandis que les bénéfices de long terme sont plus diffus et moins perceptibles électoralement.
Cette asymétrie favorise les stratégies politiques de court terme : retarder certaines mesures peut produire un gain politique immédiat, même si cela accroît les coûts collectifs futurs.
L'Agence internationale de l'énergie[94] montre pourtant que les investissements dans les énergies propres connaissent une forte progression à l'échelle mondiale. En 2024, les dépenses mondiales consacrées aux technologies bas-carbone (renouvelables, batteries, réseaux électriques, véhicules électriques) dépassent largement celles destinées aux énergies fossiles. Toutefois, cette dynamique reste très inégalement répartie : les économies avancées et la Chine concentrent l'essentiel des investissements, tandis que de nombreux pays émergents restent confrontés à un coût du capital élevé et à un manque de financements.
Le backlash dans les pays industrialisés produit donc des effets globaux. Lorsque les grandes puissances économiques ralentissent leurs politiques climatiques, elles affaiblissent également les dynamiques internationales de financement, d'innovation et de coopération. L'instabilité politique des pays du Nord fragilise ainsi les capacités d'adaptation des pays du Sud, déjà plus exposés aux effets du dérèglement climatique. Cette situation révèle une contradiction profonde des démocraties contemporaines : alors même que les connaissances scientifiques sur le climat n'ont jamais été aussi solides, les mécanismes politiques restent largement structurés par des temporalités électorales courtes et par des arbitrages économiques immédiats.

Le backlash écologique ne constitue donc pas seulement une réaction idéologique à certaines politiques environnementales ; il révèle également les difficultés structurelles des États démocratiques à organiser des transformations de long terme dans un contexte de polarisation politique, de compétition économique internationale et de défiance croissante envers les institutions.

---

[92] Intergovernmental Panel on Climate Change. (2023). *Climate change 2023: Synthesis report*. https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/

[93] Bonfiglioli, A., & Gancia, G. (2012). *Uncertainty, Electoral Incentives and Political Myopia*.

[94] International Energy Agency. (2024). *World energy investment 2024*. https://iea.blob.core.windows.net/assets/60fcd1dd-d112-469b-87de-20d39227df3d/WorldEnergyInvestment2024.pdf

II. Une aggravation des vulnérabilités sociales, démocratiques et humaines

Le backlash écologique ne produit pas uniquement des effets sur les politiques climatiques ou sur les trajectoires économiques des États. Il transforme également les rapports sociaux, fragilise certains droits fondamentaux et modifie les équilibres démocratiques contemporains. À mesure que l'écologie devient un objet de polarisation politique, les conflits environnementaux tendent à dépasser le seul cadre des politiques publiques pour toucher plus largement aux formes de participation démocratique, à la place de l'expertise scientifique et à la protection des populations les plus vulnérables.
Cette dynamique est particulièrement importante car les conséquences des crises environnementales sont profondément inégalitaires. Les groupes sociaux disposant du moins de ressources économiques, politiques ou territoriales sont généralement les plus exposés aux pollutions, aux catastrophes climatiques ou aux effets de l'instabilité environnementale. Or le backlash écologique tend précisément à affaiblir les mécanismes de protection collective destinés à réduire ces vulnérabilités. Il contribue ainsi à renforcer des fractures sociales, territoriales et géopolitiques déjà existantes.

A. Le backlash écologique comme facteur d'aggravation des inégalités environnementales

Les conséquences sociales du backlash écologique s'inscrivent d'abord dans le cadre plus large des inégalités environnementales. La crise écologique ne touche pas les individus de manière uniforme.
Les travaux de Lucas Chancel[95] montrent que les populations les plus modestes sont généralement plus exposées aux risques environnementaux tout en disposant de moins de capacités d'adaptation. Les ménages pauvres vivent plus fréquemment dans des logements mal isolés, à proximité de zones polluées ou dans des territoires davantage exposés aux catastrophes naturelles. À l'inverse, les catégories les plus aisées disposent souvent de ressources économiques, patrimoniales et géographiques leur permettant de mieux se protéger des effets de la dégradation environnementale.
Cette asymétrie est particulièrement visible dans le cas des vagues de chaleur, des inondations ou de la précarité énergétique. Les ménages modestes disposent moins facilement d'équipements de refroidissement, vivent plus souvent dans des logements énergivores et consacrent une part plus importante de leurs revenus aux dépenses contraintes d'énergie ou de transport. La crise écologique tend ainsi à renforcer des vulnérabilités déjà existantes.

Le backlash écologique accentue cette dynamique de plusieurs manières. D'abord, en ralentissant les politiques de transition, il retarde les investissements publics nécessaires à l'adaptation des territoires et à la réduction des inégalités environnementales : rénovation thermique, transports publics, infrastructures résilientes, accès à l'eau ou prévention des risques climatiques. Ensuite, il fragilise les mécanismes redistributifs permettant d'accompagner socialement la transition écologique.

---

[95] Chancel, L. (2021). *Insoutenables inégalités : pour une justice sociale et environnementale*.

Cette dimension est centrale dans les débats contemporains sur l'acceptabilité sociale des politiques climatiques. Les mobilisations des Gilets jaunes en France ont illustré la manière dont certaines mesures environnementales peuvent être perçues comme injustes lorsqu'elles reposent principalement sur les ménages dépendants de la voiture individuelle et déjà fragilisés économiquement. Le rejet ne portait pas nécessairement sur l'objectif écologique lui-même, mais sur la perception d'une répartition inéquitable des efforts demandés.
Le backlash écologique prospère précisément dans cet espace politique. Il transforme les difficultés sociales réelles produites par certaines politiques mal accompagnées en argument plus général contre la transition écologique. Les discours dénonçant « l'écologie punitive », les « normes technocratiques » ou les « contraintes imposées par les élites urbaines » rencontrent d'autant plus d'écho que certaines populations ont le sentiment de supporter disproportionnellement le coût des transformations écologiques.

Cette situation révèle une tension fondamentale : sans politiques redistributives et sans accompagnement social, la transition écologique peut produire des formes de ressentiment susceptibles d'alimenter les mouvements anti-écologiques. Le backlash ne se nourrit donc pas uniquement du climatoscepticisme ou de stratégies de désinformation ; il s'appuie également sur des frustrations sociales réelles liées aux inégalités territoriales, à la précarité énergétique ou au sentiment de déclassement. Le Crédoc[96] souligne d'ailleurs que la médiatisation croissante des conflits sociaux contribue à renforcer l'impression d'une société profondément polarisée. Les réseaux sociaux et les chaînes d'information en continu donnent une visibilité importante aux mobilisations de colère, y compris lorsque les clivages réels sont plus nuancés. Cette médiatisation participe à la construction d'un imaginaire conflictuel autour de l'écologie, dans lequel les politiques environnementales apparaissent comme intrinsèquement opposées aux intérêts populaires.

Le backlash écologique révèle ainsi un problème plus large de justice sociale et territoriale. Une transition perçue comme socialement asymétrique devient politiquement fragile. À l'inverse, les politiques environnementales les plus acceptées sont généralement celles qui produisent des bénéfices visibles et collectifs : amélioration de la qualité de l'air, baisse des dépenses énergétiques, accès aux transports publics ou création d'emplois locaux.

B. Une remise en cause croissante des droits humains et des protections environnementales

Le backlash écologique produit également des conséquences importantes en matière de droits humains. En juillet 2022, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu le droit

---

[96] Crédoc. (2025). *Des clivages sociétaux qui s'apaisent plus vite, une plus grande médiatisation de la colère* (Consommation et Modes de Vie, n° CMV352). https://www.credoc.fr/publications/des-clivages-societaux-qui-sapaisent-plus-vite-une-plus-grande-mediatisation-de-la-colere

à un environnement propre, sain et durable comme un droit humain universel[97]. Cette reconnaissance marque une évolution majeure : la protection de l'environnement n'est plus uniquement pensée comme un enjeu technique ou économique, mais comme une condition nécessaire à l'exercice effectif d'autres droits fondamentaux, tels que le droit à la santé, à l'eau, à l'alimentation ou à la vie.
Toutefois, cette reconnaissance demeure fragile dans la pratique. Le backlash écologique contribue à affaiblir les normes environnementales qui permettent précisément de protéger ces droits. Lorsque les réglementations sont assouplies ou que les contrôles environnementaux diminuent, les conséquences touchent en priorité les populations déjà vulnérables : populations rurales, communautés autochtones, minorités ethniques ou habitants de territoires exposés à des activités extractives.

Cette dynamique est particulièrement visible dans plusieurs régions du Sud global. L'affaiblissement des protections environnementales facilite souvent l'expansion de projets miniers, pétroliers ou agricoles dans des zones habitées par des populations disposant de peu de ressources politiques pour se défendre. Le backlash écologique peut ainsi produire des atteintes au droit à la terre, à l'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, principe reconnu par le droit international.
Le cas du Brésil constitue un exemple particulièrement révélateur. Sous la présidence de Jair Bolsonaro, plusieurs institutions environnementales ont été affaiblies, tandis que les discours politiques critiquant les protections environnementales ont contribué à légitimer l'expansion des activités extractives en Amazonie. Human Rights Watch[98] a notamment alerté sur les violences commises contre les défenseurs de l'environnement et les populations autochtones dans les zones de déforestation illégale.
La situation des Yanomami illustre les conséquences humaines de cet affaiblissement institutionnel. L'exploitation minière illégale dans leurs territoires a provoqué une grave crise sanitaire, marquée par la pollution des eaux au mercure, la malnutrition et la propagation de maladies infectieuses.

Le backlash écologique contribue ainsi à renforcer certaines formes de violence environnementale. Les populations disposant du moins de pouvoir politique sont souvent celles qui supportent les coûts humains de l'affaiblissement des normes écologiques. Cette situation révèle également les dimensions géopolitiques de la crise environnementale : les ressources naturelles deviennent des objets de compétition économique et stratégique, tandis que les populations locales peuvent être marginalisées au nom du développement ou de la souveraineté énergétique.

---

[97] United Nations General Assembly. (2022). *The human right to a clean, healthy and sustainable environment.* https://digitallibrary.un.org/record/3983329

[98] Human Rights Watch. (2023, janvier 26). *Brazil: Restore rule of law in Amazon.* https://www.hrw.org/news/2023/01/26/brazil-restore-rule-law-amazon

C. La criminalisation croissante des mouvements écologistes et l'affaiblissement démocratique

Le backlash écologique transforme également les conditions de participation démocratique autour des enjeux environnementaux. À mesure que les conflits écologiques se durcissent, les mouvements environnementaux sont de plus en plus fréquemment présentés comme des menaces à l'ordre public, à la croissance économique ou à la souveraineté nationale.

Cette évolution marque une transformation importante du statut politique des militants écologistes. Historiquement perçus comme des lanceurs d'alerte ou des acteurs du débat public, ils sont désormais parfois assimilés à des groupes radicaux perturbant le fonctionnement économique ou les infrastructures nationales. Cette rhétorique contribue à légitimer un recours accru aux dispositifs policiers, judiciaires ou administratifs contre les mobilisations environnementales.

Le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement, Michel Forst, a alerté en 2024 sur la répression croissante des manifestations climatiques pacifiques en Europe. Selon lui, plusieurs États européens ont adopté des réponses disproportionnées face aux actions de désobéissance civile menées par des militants écologistes.

En France, les mobilisations contre les mégabassines ou contre le projet d'autoroute A69 ont donné lieu à d'importants dispositifs de maintien de l'ordre et à des débats sur la qualification des mouvements écologistes comme menaces sécuritaires. Amnesty International a dénoncé en 2025 une répression croissante des défenseurs de l'environnement, évoquant notamment des restrictions au droit de manifester et des poursuites judiciaires visant certains militants.

Cette évolution dépasse le seul cas français. Au Royaume-Uni, plusieurs lois récentes ont renforcé les restrictions encadrant les manifestations perturbant les infrastructures ou les transports. En Allemagne, certaines actions menées par des groupes écologistes ont également été qualifiées de menaces à l'ordre public. Cette tendance révèle une tension croissante entre impératifs de sécurité, protection des infrastructures économiques et liberté de contestation démocratique.

Le backlash écologique participe ainsi à une forme d'affaiblissement de la démocratie environnementale. Les ONG, chercheurs, journalistes ou associations environnementales peuvent voir leur légitimité contestée, tandis que l'expertise scientifique elle-même devient un objet de polarisation politique. Cette dynamique rejoint des tendances plus larges observées dans plusieurs démocraties contemporaines : défiance envers les institutions, remise en cause des experts, montée des logiques autoritaires et polarisation des débats publics.

Le conflit écologique ne porte donc plus uniquement sur la protection de l'environnement. Il devient aussi un conflit autour des formes légitimes de savoir, de participation politique et de définition de l'intérêt général. Le backlash révèle en ce sens les difficultés des démocraties contemporaines à intégrer des contraintes écologiques de long terme dans des systèmes politiques structurés par des temporalités électorales courtes, des logiques médiatiques conflictuelles et des inégalités sociales croissantes.

III. Reconstruire une transition écologique : les conditions de dépassement du backlash écologique

Le backlash écologique révèle les fragilités structurelles de la gouvernance environnementale contemporaine. La multiplication des reculs réglementaires, des contestations sociales et des remises en cause de l'expertise scientifique montre que la transition écologique ne peut plus être pensée comme un simple processus technique d'ajustement progressif des économies. Elle constitue désormais un enjeu profondément politique, qui touche à la répartition des ressources, aux rapports entre États et marchés, à la place des savoirs scientifiques dans la décision publique et aux formes de légitimité démocratique.

Dans ce contexte, répondre au backlash écologique ne peut se limiter à défendre les politiques environnementales existantes ou à renforcer les objectifs climatiques. Une telle stratégie risquerait d'alimenter davantage encore le sentiment d'une transition imposée de manière technocratique et déconnectée des réalités sociales. Le dépassement du backlash suppose au contraire de traiter les causes structurelles qui favorisent son émergence : la fragilité juridique des engagements climatiques, la conflictualité sociale produite par certaines politiques environnementales et la crise de légitimité des institutions chargées d'organiser la transition.

L'enjeu est donc moins de « relancer » l'écologie que de reconstruire les conditions politiques, sociales et démocratiques permettant de rendre la transition durablement acceptable et plus difficilement réversible.

A. Stabiliser juridiquement et institutionnellement la transition écologique

L'une des principales fragilités des politiques environnementales contemporaines tient à leur forte dépendance aux alternances politiques. Le backlash écologique prospère précisément parce que de nombreux engagements climatiques reposent encore sur des mécanismes peu contraignants juridiquement et fortement exposés aux rapports de force électoraux.

Cette faiblesse apparaît particulièrement dans le droit climatique international. L'Accord de Paris de 2015 constitue une avancée majeure du multilatéralisme environnemental, mais son architecture repose essentiellement sur des engagements nationaux volontaires. Chaque État définit librement ses contributions climatiques, sans mécanisme véritablement coercitif permettant de sanctionner les manquements. Cette logique dite de soft law a permis d'obtenir une adhésion quasi universelle, mais elle rend également les engagements climatiques extrêmement vulnérables aux changements politiques internes.

Le cas des États-Unis illustre cette fragilité. Le retrait décidé par Donald Trump lors de son premier mandat avait déjà montré qu'un changement d'administration pouvait remettre en cause des engagements internationaux majeurs. Le retour des États-Unis dans l'Accord de Paris sous Joe Biden n'a pas supprimé cette instabilité ; au contraire, le nouveau retrait après les élections de 2024 a contribué à affaiblir la crédibilité du leadership climatique américain. Le backlash écologique révèle ainsi une contradiction fondamentale du multilatéralisme

climatique : les engagements internationaux sont pensés dans une temporalité longue, alors même qu'ils demeurent dépendants de cycles électoraux courts et de majorités politiques fluctuantes.

Cette instabilité se retrouve également à l'échelle nationale et européenne. Les politiques environnementales peuvent être rapidement ralenties, modifiées ou suspendues sous l'effet de pressions électorales, économiques ou sociales. Le recul partiel du Green Deal européen ou les débats autour du paquet Omnibus témoignent de cette vulnérabilité institutionnelle. Lorsque les normes environnementales apparaissent réversibles, les acteurs économiques, sociaux et politiques ont davantage tendance à les considérer comme négociables ou temporaires.

Face à cette fragilité, plusieurs auteurs soulignent la nécessité d'institutionnaliser davantage la transition écologique afin de la rendre moins dépendante des alternances politiques. Cette stabilisation peut passer par différents instruments : lois de programmation climatique, objectifs juridiquement contraignants, budgets carbone obligatoires, autorités indépendantes chargées du suivi climatique ou encore contrôle juridictionnel renforcé.

La montée des contentieux climatiques illustre précisément cette volonté de transformer des engagements politiques en obligations juridiques. Dans plusieurs pays, les juridictions nationales ont progressivement reconnu que les États pouvaient être tenus responsables de leur inaction climatique au regard des droits fondamentaux ou de leurs propres engagements environnementaux. Ces décisions participent d'une forme de juridicisation de la transition écologique : le climat cesse progressivement d'être uniquement un objet de politique publique pour devenir également un objet de droit.
En France, le rôle du Conseil constitutionnel et du juge administratif tend lui aussi à prendre une importance croissante dans les arbitrages environnementaux. La décision relative à la loi Duplomb en 2025 constitue à cet égard un exemple significatif. Le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions autorisant la réintroduction de l'acétamipride, pesticide de la famille des néonicotinoïdes, en considérant que certaines garanties environnementales n'étaient pas suffisamment respectées.
Cette décision montre que les principes environnementaux peuvent devenir des ressources juridiques permettant de limiter certains reculs politiques. Toutefois, la judiciarisation de la question climatique possède également ses limites. Les juges ne peuvent se substituer durablement au débat démocratique ni produire seuls les arbitrages économiques et sociaux nécessaires à la transition. Le droit peut ralentir certains reculs, mais il ne suffit pas à produire une adhésion collective aux transformations écologiques.

Le dépassement du backlash suppose donc non seulement un renforcement juridique de la transition, mais également une transformation des institutions capables d'organiser des politiques de long terme. Plusieurs chercheurs plaident ainsi pour une planification écologique plus structurée, permettant de coordonner investissements publics, politiques industrielles, infrastructures énergétiques et politiques sociales dans une logique cohérente et stable.

B. Articuler transition écologique et justice sociale

Le backlash écologique révèle également les limites d'une transition pensée principalement sous l'angle technocratique ou économique. Les politiques environnementales deviennent politiquement fragiles lorsqu'elles sont perçues comme socialement injustes ou comme faisant peser l'essentiel des efforts sur certaines catégories de population.

Cette question est devenue centrale depuis les mobilisations des Gilets jaunes en France. La contestation de la taxe carbone sur les carburants a montré qu'une mesure environnementale pouvait produire un fort rejet social lorsqu'elle touchait des populations dépendantes de la voiture individuelle, vivant dans des territoires peu desservis par les transports publics et déjà fragilisés économiquement. Le mouvement a révélé une tension profonde entre impératif écologique et justice sociale : une politique climatique peut être rationnelle sur le plan environnemental tout en étant vécue comme injuste socialement.

Le backlash écologique se nourrit précisément de cette perception d'injustice. Les discours dénonçant « l'écologie punitive » rencontrent d'autant plus d'écho que certaines politiques environnementales donnent l'impression de répartir inégalement les coûts de la transition. Les ménages modestes peuvent avoir le sentiment que les efforts demandés concernent davantage leur consommation quotidienne (chauffage, carburant, mobilité) tandis que les comportements les plus émetteurs des catégories aisées ou de certaines grandes entreprises semblent moins contraints.

Cette asymétrie est particulièrement problématique dans des sociétés déjà marquées par de fortes inégalités économiques et territoriales. Les travaux de Lucas Chancel montrent que les inégalités environnementales recoupent largement les inégalités sociales. Les plus riches émettent davantage de gaz à effet de serre, tandis que les plus modestes subissent plus fortement les conséquences des crises écologiques. Dans ce contexte, une transition écologique dépourvue de mécanismes redistributifs risque de renforcer le sentiment de déclassement et d'alimenter la polarisation politique.

Répondre au backlash écologique suppose donc de repenser la transition écologique comme une question de justice sociale. Cette logique implique plusieurs dimensions. D'abord, les politiques environnementales doivent être accompagnées de mécanismes de redistribution capables de compenser les effets négatifs sur les ménages modestes : aides ciblées, investissements dans les transports publics, rénovation énergétique des logements, soutien aux territoires dépendants des activités carbonées ou reconversion des emplois industriels.

Ensuite, la transition écologique doit être pensée comme une politique de protection collective plutôt que comme une simple politique de restriction. Les politiques climatiques sont souvent présentées dans le débat public sous l'angle du sacrifice, de la limitation ou de l'interdiction. Cette représentation favorise les discours de backlash, qui associent l'écologie à une perte de liberté ou de pouvoir d'achat.

À l'inverse, plusieurs chercheurs insistent sur la nécessité de construire un récit écologique centré sur la protection : protection contre les catastrophes climatiques, contre la précarité énergétique, contre les pollutions, contre la dépendance aux énergies fossiles ou contre l'instabilité géopolitique liée aux ressources énergétiques. La transition devient alors non plus uniquement une contrainte, mais une condition de sécurité économique, sanitaire et sociale.

Pierre Charbonnier[99] souligne notamment que l'écologie ne peut durablement s'imposer politiquement que si elle parvient à articuler justice sociale et transformation environnementale. Une transition perçue comme réservée aux catégories urbaines favorisées ou comme incompatible avec les conditions de vie populaires reste structurellement vulnérable aux stratégies de backlash.
L'enjeu est donc de transformer la transition écologique en projet redistributif et protecteur, capable de produire des bénéfices visibles pour une majorité de la population.

C. Repenser notre mode de gouvernance face au backlash

Le backlash écologique conduit plus largement à interroger les formes de gouvernance dominantes dans les démocraties libérales occidentales. Au-delà des reculs réglementaires ou des conflits sociaux qu'il alimente, il révèle les difficultés structurelles des systèmes politiques européens et nord-américains à organiser des transformations écologiques de long terme. Cette interrogation occupe aujourd'hui une place croissante dans les travaux de philosophie politique et de théorie démocratique : les institutions héritées des démocraties libérales productivistes du XXe siècle sont-elles adaptées à la gestion de crises environnementales systémiques ?

Les démocraties européennes et américaines reposent largement sur des mécanismes de compétition électorale structurés autour du court terme. Les gouvernements doivent produire des résultats visibles dans des cycles politiques relativement brefs, tandis que les bénéfices des politiques climatiques restent souvent différés, diffus et difficilement perceptibles électoralement. À l'inverse, leurs coûts immédiats (hausse des prix de l'énergie, contraintes réglementaires, transformations des habitudes de consommation ou restructurations industrielles) sont directement visibles pour les électeurs. Cette asymétrie favorise une forme de court-termisme institutionnel qui fragilise la continuité des politiques environnementales.
Le backlash écologique prospère précisément dans cet espace politique. Les gouvernements peuvent être tentés de différer certaines mesures écologiquement nécessaires mais électoralement coûteuses, tandis que les oppositions peuvent instrumentaliser les inquiétudes sociales liées à la transition afin d'obtenir des gains politiques rapides. La remise en cause récurrente du Green Deal européen, les revirements américains sur l'Accord de Paris ou encore les débats autour des normes environnementales illustrent cette forte dépendance des politiques climatiques aux alternances électorales.

Cette difficulté est également liée au modèle économique sur lequel se sont historiquement construites les démocraties occidentales contemporaines. Comme le souligne Pierre Charbonnier, la stabilité politique et sociale des démocraties libérales s'est longtemps appuyée sur une promesse d'amélioration continue des conditions matérielles de vie grâce à la croissance économique et à l'abondance énergétique. Or la transition écologique remet partiellement en cause ce compromis historique. Réduction des émissions, sobriété énergétique, limitation de certaines activités polluantes ou transformation des modes de

---

[99] Charbonnier, P. (2025). *La coalition climat : Travail, planète et politique au XXIe siècle.*

consommation peuvent être perçues comme incompatibles avec les modèles de prospérité hérités de la société industrielle.

Le backlash écologique apparaît alors non seulement comme une opposition à certaines politiques environnementales, mais également comme la manifestation d'une crise plus profonde du modèle démocratique productiviste occidental. Les résistances à la transition traduisent aussi les difficultés des démocraties contemporaines à imposer des contraintes collectives dans des sociétés fortement structurées par les logiques de consommation, d'individualisation et de croissance permanente.

Face à ces limites, plusieurs chercheurs et institutions plaident aujourd'hui pour une transformation des modes de gouvernance écologique plutôt qu'un simple renforcement des politiques existantes. L'objectif ne serait pas de sortir de la démocratie, mais d'adapter ses institutions aux contraintes de long terme imposées par la crise environnementale.
Dominique Bourg et Kerry Whiteside[100] ont notamment défendu l'idée de créer des institutions spécifiquement chargées de représenter les intérêts environnementaux et ceux des générations futures. Ces propositions incluent par exemple des assemblées citoyennes permanentes, des autorités indépendantes de suivi climatique ou encore des mécanismes constitutionnels capables de limiter certains reculs environnementaux liés aux alternances politiques.
La question de la planification écologique réapparaît également dans ce contexte. Longtemps marginalisée dans les démocraties libérales occidentales au profit des mécanismes de marché, l'idée d'une coordination publique forte des investissements et des transformations industrielles connaît un regain d'intérêt face à l'ampleur des défis climatiques. Plusieurs chercheurs soulignent que la transition écologique nécessite des politiques de long terme incompatibles avec une régulation uniquement fondée sur les signaux de marché ou sur des arbitrages électoraux permanents.
Dans cette perspective, la planification écologique ne renvoie pas nécessairement à un modèle autoritaire, mais à une capacité renforcée des États à coordonner infrastructures énergétiques, investissements industriels, politiques sociales et objectifs climatiques dans une logique cohérente. La création en France d'un secrétariat général à la planification écologique ou les débats européens autour de politiques industrielles vertes témoignent de cette évolution.
Cette réflexion conduit également à réinterroger la place de l'expertise scientifique dans les démocraties contemporaines. Le backlash écologique s'accompagne fréquemment d'une remise en cause des savoirs scientifiques, accusés d'être technocratiques, déconnectés des réalités sociales ou politiquement orientés. Pourtant, les crises environnementales nécessitent une prise en compte croissante des connaissances scientifiques dans les décisions publiques. L'enjeu devient alors de trouver un équilibre entre expertise, souveraineté démocratique et participation citoyenne.

---

[100] Bourg, D., & Whiteside, K. H. (2010). *Vers une démocratie écologique : le citoyen, le savant et le politique.*

Le défi écologique ne semble donc pas conduire à une opposition simple entre démocratie et efficacité environnementale, mais à une transformation nécessaire des formes démocratiques elles-mêmes. Les institutions politiques occidentales ont été construites dans un contexte historique marqué par l'abondance énergétique, l'accélération économique et la croyance dans une croissance illimitée. La crise écologique impose désormais des contraintes différentes : penser le long terme, intégrer des limites matérielles, coordonner des transformations collectives profondes et arbitrer entre des intérêts parfois contradictoires.

Le backlash écologique révèle ainsi moins une incompatibilité fondamentale entre démocratie et écologie qu'une crise des formes institutionnelles actuelles des démocraties libérales occidentales. Répondre durablement à ce backlash suppose donc non seulement de transformer les politiques environnementales, mais également de repenser les temporalités politiques, les mécanismes de représentation et les capacités d'action collective des systèmes démocratiques européens et américains.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME. (2025, juin). L'ADEME présente l'édition 2025 du baromètre des représentations sociales du changement climatique : des pratiques qui ont évolué depuis les Accords de Paris. https://www.ademe.fr/presse/communique-national/lademe-presente-ledition-2025-du-barometre-des-representations-sociales-du-changement-climatique-des-pratiques-qui-ont-evolue-depuis-les-accords-de-paris/

Actu-Environnement. (2026, 6 mars). https://www.actu-environnement.com/dit-aujourdhui/1781.html

Académie des sciences. (2025, 18 février). *Menaces sur la science et la recherche scientifique, retrait de l'aide américaine à des organisations internationales*. https://www.academie-sciences.fr/communique-de-presse-menaces-sur-la-science-et-la-recherche-scientifique-retrait-de-laide

AlloCiné. *Goliath*, film réalisé par Frédéric Tellier. https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=281976.html

AlloCiné.. *La Promesse verte*, film réalisé par Édouard Bergeon. https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=314138.html

Amnesty International. (2026, 27 janvier). Monde. Le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat risque d'avoir un effet de « nivellement par le bas ». https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2026/01/global-us-withdrawal-from-landmark-paris-climate-agreement-threatens-a-race-to-the-bottom/

Antonin, Nadia. (2023, 1er septembre). *L'écologie, faux-nez d'une idéologie*. ANDESE – Chroniques de Nadia Antonin. https://www.andese.org/contributions/chroniques-de-nadia-antonin/564-l-ecologie-faux-nez-d-une-ideologie.htm

Autorité européenne des marchés financiers. (2024, 4 juin). Final report on greenwashing: Response to the European Commission's request for input on greenwashing risks and the supervision of sustainable finance policies. https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2024-06/ESMA36-287652198-2699_Final_Report_on_Greenwashing.pdf

Ayalon, L., & Roy, S. (2023). The role of chronological age in climate change attitudes, feelings, and behavioral intentions: The case of null results. PloS one, 18(6), e0286901. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0286901

Azam G. (2025). « L'écologie face à un capitalisme survivaliste ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 79-87). Éditions du Seuil.

Banque des Territoires. (2026, 15 avril). Projet de loi de simplification de la vie économique : le Parlement adopte le texte avec la suppression des ZFE.

https://www.banquedesterritoires.fr/projet-de-loi-de-simplification-de-la-vie-economique-le-parlement-adopte-le-texte-avec-la

Bassouls C., Fouquet M. (2026, 12 mars). Omnibus CSRD CS3D publiée : Derniers éléments à retenir et prochaines étapes. https://www.wecount.io/ressources-articles/csrd-omnibus#cs3d-ce-qui-change-concretement

Ben Saïd A. (2025, 7 novembre). TotalEnergies condamné pour greenwashing. https://www.dalloz-actualite.fr/flash/totalenergies-condamne-pour-greenwashing

Bourg, D., & Whiteside, K. H. (2010). Vers une démocratie écologique : le citoyen, le savant et le politique.

Carbou G. et Teulière L. (2025). « « Écologie punitive » : 50 nuances de clichés ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 193-201). Éditions du Seuil.

Chancel, L. (2021). Insoutenables inégalités : pour une justice sociale et environnementale.

Charbonnier, P. (2025). La coalition climat : Travail, planète et politique au XXIe siècle

Climate Whistleblowers. (s. d.). Organisation internationale de protection des lanceurs d'alerte liés aux enjeux climatiques. https://www.climatewhistleblowers.org/

Clarence Y. H. Lo. « Countermovements and Conservative Movements in the Contemporary U.S. » Annual Review of Sociology, vol. 8, 1982, pp. 107–34. JSTOR, http://www.jstor.org/stable/2945990.

Colantone, I., Di Lonardo, L., Margalit, Y., & Percoco, M. (2024). The political consequences of green policies: Evidence from Italy. American Political Science Review, 118(1), 108-126.

Collectif de Cerisy. (2011). La démocratie écologique. Hermann

Commission européenne, (2025, 26 février) La Commission simplifie les règles en matière de durabilité et d'investissements de l'UE et réduit les charges administratives pour un montant de plus de 6 milliards d'euros. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_614

Connaissance des Énergies avec AFP. (2024, 4 novembre). *Dix grandes dates de la mobilisation internationale sur le climat*. https://www.connaissancedesenergies.org/afp/dix-grandes-dates-de-la-mobilisation-internationale-sur-le-climat-241104

Crédoc. (2025). Des clivages sociétaux qui s'apaisent plus vite, une plus grande médiatisation de la colère (Consommation et Modes de Vie, n° CMV352). https://www.credoc.fr/publications/des-clivages-societaux-qui-sapaisent-plus-vite-une-plus-grande-mediatisation-de-la-colere

Darian-Smith, E. (2025). « La montée de l'autoritarisme et l'instrumentalisation de la crise écologique ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 116-128). Éditions du Seuil.

Delpierre M. (2026, 4 mai). Aux Etats-Unis, l'agence de protection de l'environnement démantelée. https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/journal-de-8-h/journal-de-8h-du-lundi-04-mai-2026-4518641

Devienne E., Perez Tisserant E. (2025). « La matrice étatsunienne du greenbacklash ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 43-51). Éditions du Seuil.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). (s. d.). Le baromètre d'opinion. https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/431_le-barometre-d-opinion/information/

Dryzek, J. S. (2002). Deliberative Democracy and Beyond : Liberals, Critics, Contestations. OUP Oxford.

Durand F.-M. (2022, 21 juin). « Toutes les entreprises cotées ont désormais compris que l'ESG est un enjeu incontournable ». https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/06/21/toutes-les-entreprises-cotees-ont-desormais-compris-que-l-esgest-un-enjeu-incontournable_6131343_3232.html

Faludi, S. (1991). Backlash: The undeclared war against American women. Crown Publishers.

Farrell H., Abraham L. Newman; Weaponized Interdependence: How Global Economic Networks Shape State Coercion. International Security 2019; 44 (1): 42–79. doi: https://doi.org/10.1162/isec_a_00351

Fière L. (2025, 2 décembre), Le réel s'impose: l'ESG devient géopolitique, financier et industriel. https://www.rcgt.com/fr/conseils/avis-d-experts/esg-geopolitique-financier-industriel-2025/

Fondation pour la Nature et l'Homme. (2012). Remettre le citoyen au cœur de la décision par la démocratie écologique. https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2012/01/120201_remettre_le_citoyen_au_coeur_de_la_decision_par_la_democratie_ecologique.pdf

Foster P., Mooney A., Wiggins K., (2025, 2 novembre), US accused of 'bully-boy' tactics to sink climate deal. https://www.ft.com/content/4e0a9a30-b014-4745-afe5-c841e36b41da?syn-25a6b1a6=1

France Culture. (2026, janvier). *La décroissance est-elle un luxe ?* Publication LinkedIn. https://www.linkedin.com/posts/la-d%C3%A9croissance-est-elle-un-luxe-ugcPost-7414622043247157248-bnx

Franceinfo. (2024, 15 novembre). COP29 : près de 1800 lobbyistes liés aux énergies fossiles sont présents à Bakou, selon un groupe d'ONG. https://www.franceinfo.fr/environnement/crise-climatique/cop-climat/cop29-pres-de-1-800-lobbyistes-lies-aux-energies-fossiles-sont-presents-a-bakou-selon-un-groupe-d-ong_6898865.html

France 3 Régions. (2025, 8 juin). *L'écologie est devenue une cible : enquête sur le "green backlash", ce vent contraire à la transition écologique*. https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/l-ecologie-est-devenue-une-cible-enquete-sur-le-green-backlash-ce-vent-contraire-a-la-transition-ecologique-3248047.html

Fressoz J.B. (2025). « Un backlash structurel: l'héritage matériel contre l'écologie ? ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 69-77). Éditions du Seuil.

Gemenne, F. (2021). Géopolitique du climat : Les relations internationales dans un monde en surchauffe. Armand Colin.

Gray, S. G., Raimi, K. T., Wilson, R., & Árvai, J. (2019). Will Millennials save the world? The effect of age and generational differences on environmental concern. Journal of environmental management, 242, 394-402. https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2019.04.071

Green Finance. (2024, 5 avril). BlackRock : équilibre délicat de Larry Fink sur l'ESG. https://green-finance.fr/blackrock-equilibre-delicat-de-larry-fink-sur-lesg/

Guglietta M. (2024, 21 août). Bulgaria and Hungary's Reluctant Green Transition. https://www.balcanicaucaso.org/en/cp_article/bulgaria-and-hungarys-reluctant-green-transition/

Hall, G., Loy, L., Brulle, R. J., Schell-Smith, K., Hu, M. M., & Trollback, S. (2024). Where ideology meets private interest: the three-part composition of climate obstruction in the United States. Environmental Research Communications, 6(8), 081003.

Human Rights Watch. (2023, janvier 26). Brazil: Restore rule of law in Amazon. https://www.hrw.org/news/2023/01/26/brazil-restore-rule-law-amazon

Intergovernmental Panel on Climate Change. (2022). Climate change 2022: Impacts, adaptation and vulnerability. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf

International Energy Agency. (2007). Climate Policy Uncertainty and Investment Risk. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2007/05/climate-policy-uncertainty-and-investment-risk_g1gh7ecd/9789264030152-en.pdf

International Energy Agency. (2024). World energy investment 2024. https://iea.blob.core.windows.net/assets/60fcd1dd-d112-469b-87de-20d39227df3d/WorldEnergyInvestment2024.pdf

International Union for Conservation of Nature (IUCN NL). (2025, 9 avril). *146 environmental and land defenders killed or disappeared in 2024*. https://www.iucn.nl/en/news/146-environmental-and-land-defenders-killed-or-disappeared-in-2024/

Jacques, P. J., Dunlap, R. E., & Freeman, M. (2008). The organisation of denial: Conservative think tanks and environmental scepticism, Environmental Politics, 17:3, 349-385, DOI: 10.1080/09644010802055576

Jean S. (2025, 19 février). De facto, les Etats-Unis ont quitté l'OMC. https://www.ifri.org/fr/presse-contenus-repris-sur-le-site/de-facto-les-etats-unis-ont-quitte-lomc

Juan, S. (2022). Démocratie contre l'écologie ? : Les obstacles sociaux à la transition écologique et solidaire.

Kingdon, J. W., & Stano, E. (1984). Agendas, alternatives, and public policies (Vol. 45, pp. 165-169). Boston: Little, Brown.

Knaebel R. (2025, 1er septembre). Comment l'accord avec les États-Unis sape les avancées environnementales européennes. https://basta.media/comment-accord-droits-de-douanes-etats-unis-UE-sape-avancees-environnementales-europennes-deforestation-fossiles

La Fabrique écologique. (2024, 4 décembre). Duflot, C. *2024, année du backlash écologique*. https://www.lafabriqueecologique.fr/cecile-duflot-2024-annee-du-backlash-ecologique/

Latour, B. (2017). Où atterrir ? : Comment s'orienter en politique. La Découverte.

Lavocat L. (2026, 7 mai). « Une attaque contre l'écologie » : l'agence chargée de la transition en sursis. https://reporterre.net/Une-attaque-globale-contre-l-ecologie-l-agence-chargee-de-la-transition-en-sursis

Le Monde avec AFP, (2026, 2 avril). Loi Duplomb 2 : Gérard Larcher et Laurent Duplomb réclament son insertion dans la future loi d'urgence agricole. https://www.lemonde.fr/politique/article/2026/04/02/loi-duplomb-2-gerard-larcher-et-laurent-duplomb-reclament-son-insertion-dans-la-future-loi-d-urgence-agricole_6676150_823448.html

Le Monde. (2025, 21 janvier). *Climat : Donald Trump engage le retrait des États-Unis de l'accord de Paris pour la deuxième fois*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/01/21/climat-donald-trump-engage-le-retrait-des-etats-unis-de-l-accord-de-paris-pour-la-deuxieme-fois_6507674_3244.html

Le Monde. (2023, 29 septembre). *En Allemagne, deux ans après des inondations meurtrières, l'amertume des laissés-pour-compte*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/29/en-allemagne-deux-ans-apres-des-inondations-meurtrieres-l-amertume-des-laisses-pour-compte_6191525_3244.html

Le Monde. (2025, 23 octobre). Écoblanchiment : TotalEnergies condamné pour pratiques commerciales trompeuses. https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/10/23/ecoblanchiment-totalenergies-condamne-pour-pratiques-commerciales-trompeuses_6649036_3234.html

Le Monde. (2026, 27 janvier). *Le retrait des États-Unis du régime climatique international risque d'entraîner des conséquences dévastatrices en matière de financement*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/01/27/le-retrait-des-etats-unis-du-regime-climatique-international-risque-d-entrainer-des-consequences-devastatrices-en-matiere-de-financement_6664273_3232.html

Lucchese V. (2026, 11 février). Loi Duplomb : « A chaque fois qu'on a un doute sur un pesticide, on l'autorise quand même ». https://reporterre.net/Loi-Duplomb-A-chaque-fois-qu-on-a-un-doute-sur-un-pesticide-on-l-autorise-quand-meme

Machado B. (2025, 17 juillet). Pour les écologistes, le budget présenté par la commission sonne le glas du financement de l'environnement. https://euractiv.com/fr/news/pour-les-ecologistes-le-budget-presente-par-la-commission-sonne-le-glas-du-financement-de-lenvironnement/

Masson-Delmotte, V. (2025). « Du déni à l'attaque contre la science aux États-Unis et ailleurs ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 52-59). Éditions du Seuil.

National Library of Medicine (PubMed Central). (s. d.). *Article scientifique PMC12213618*. https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12213618/

Maurice C. (2025, 20 octobre). Taxation du transport maritime : l'OMI plie sous la pression américaine. https://warm.2050now.com/signaux/signaux-faibles/taxation-du-transport-maritime-lomi-plie-sous-la-pression-americaine/

Meyer, David S., and Suzanne Staggenborg. « Movements, Countermovements, and the Structure of Political Opportunity. » American Journal of Sociology, vol. 101, no. 6, 1996, pp. 1628–60. JSTOR, http://www.jstor.org/stable/2782114.

Michalopoulos S., Kurmayer N. J. (2026, 24 avril). Zéro carbone dans le transport maritime : l'UE et Washington au bord du conflit. https://euractiv.com/fr/news/zero-carbone-dans-le-transport-maritime-lue-et-washington-au-bord-du-conflit/

Ministère de la Transition écologique. (2023, 20 mars). *Publication du 6e rapport de synthèse du GIEC*. https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec

Mollier-Sabet L. (2025, 8 décembre). Ecologie : le Sénat réduit le budget de l'Office français de la biodiversité (OFB) et ponctionne sa trésorerie. https://www.publicsenat.fr/actualites/parlementaire/ecologie-le-senat-reduit-le-budget-de-loffice-francais-de-la-biodiversite-ofb-et-ponctionne-sa-tresorerie

Muséum national d'Histoire naturelle. (2023, 9 mai). *Le déclin des insectes met en péril le vivant*. https://www.mnhn.fr/fr/le-declin-des-insectes-met-en-peril-le-vivant

Moore, J. (2020). Le capitalisme dans la toile de la vie : Ecologie et accumulation du capital.

Moore, J. W. (2024). L'écologie-monde du capitalisme : Comprendre et combattre la crise environnementale.

Moritz P. (2025, 23 juillet). Loi Duplomb : Une négation absolue de la science et de la démocratie. https://www.blast-info.fr/emissions/2025/loi-duplomb-une-negation-absolue-de-la-science-et-de-la-democratie-ocXCeGSfTdiVOHSrGRq-VQ

Observatoire des multinationales. (2025). Lobbying pour Shein : les aveux tardifs de Christophe Castaner. https://multinationales.org/fr/enquetes/l-offensive-de-shein-en-france/lobbying-pour-shein-les-aveux-tardifs-de-christophe-castaner

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (s. d.). Free prior and informed consent of indigenous peoples. https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/IPeoples/FreePriorandInformedConsent.pdf

Openpolis (2024, 3 juillet). The challenge of green transition in the national Recovery and Resilience Plans of southern & eastern EU countries. https://www.europeandatajournalism.eu/cp_data_news/the-challenge-of-green-transition-in-the-national-recovery-and-resilience-plans-of-southern-and-eastern-eu-countries/

Organisation for Economic Co-operation and Development. (2022). Measuring and assessing the effects of climate policy uncertainty. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2022/08/measuring-and-assessing-the-effects-of-climate-policy-uncertainty_57535c59/34483d83-en.pdf

Paterson, M. (1999). Understanding the Green Backlash. Environmental Politics, 8(2), 183–187. https://doi.org/10.1080/09644019908414473

Pascal Bruckner. *Les amalgames de Pascal Bruckner*. L'Humanité. https://www.humanite.fr/societe/ecologie/les-amalgames-de-pascal-bruckner

Pommier, É. (2022). La démocratie environnementale : Préserver notre part de nature. PUF.

ProtectDefenders.eu. (s. d.). Plateforme de protection des défenseurs des droits humains. https://protectdefenders.eu/?lang=fr

Rassemblement National. (s.d.). Le projet : l'écologie. https://rassemblementnational.fr/documents/projet/projet-lecologie.pdf

Reporterre (2025, 20 octobre). Décarbonation des navires : un accord historique reporté sous pression des Etats-Unis. https://reporterre.net/Decarbonation-des-navires-un-accord-historique-reporte-sous-pression-des-Etats-Unis

Revue Ballast. (2020, 8 juin). *30 ans après, (re)lire Backlash de Susan Faludi*. https://www.revue-ballast.fr/30-ans-apres-relire-backlash-de-susan-faludi/

Rowell, A. (1996). Green backlash: Global subversion of the environmental movement. Routledge.

Sabin Center for Climate Change Law. (s. d.). About the Silencing Science Tracker. Columbia Law School. https://climate.law.columbia.edu/content/about-silencing-science-tracker

Santolini J., Stengers I.(2025). « Les marchands de doute contre les savoirs critiques ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 210-213). Éditions du Seuil.

Sciences Po – Paris Climate School. (2025, 27 octobre). *Backlash écologique : pourquoi l'écologie divise-t-elle autant ?* https://www.sciencespo.fr/paris-climate-school/fr/evenements/backlash-ecologique-pourquoi-l-ecologie-divise-t-elle-autant/

Service des données et études statistiques. (2023). Préoccupations environnementales des Français : synthèse des connaissances en 2023. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/preoccupations-environnementales-des-francais-synthese-des-connaissances-en-2023

Service des données et études statistiques. (2024, 18 octobre). Opinions des Français sur l'environnement en 2023. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/opinions-des-francais-sur-lenvironnement-en-2023

Soulary, C. (2023). Le Féminisme pour sauver la planète ! Les petits matins.

Stern, N. (2007). The economics of climate change: The Stern review. Cambridge University Press.

Switzer, J. V. (1997). Green backlash: The history and politics of the environmental opposition in the U.S. Lynne Rienner Publishers.

Taburet M. (2025, 13 juillet). Loi Duplomb, énergies renouvelables, ZFE… Pourquoi l'écologie est toujours la victime idéale. https://www.huffingtonpost.fr/politique/article/loi-duplomb-energies-renouvelables-zfe-pourquoi-l-ecologie-est-toujours-la-victime-ideale_252420.html

Tempelman M. (2025, 13 janvier). Le désengagement climatique des géants financiers américains : un tournant pour l'ESG ? https://www.cashbee.fr/the-interest/le-desengagement-climatique-des-geants-financiers-americains-un-tournantpour-lesg

The Conversation. (s. d.). *Aux États-Unis, les vents du backlash climatique redoublent d'intensité*. https://theconversation.com/aux-etats-unis-les-vents-du-backlash-climatique-redoublent-dintensite-275946

Teulières, L., Hagimont, S., & Hupé, J.-M. (dir.). (2025). Greenbacklash : Qui veut la peau de l'écologie ? Éditions du Seuil.

Toussaint M. (2025). « Comment la Comission européenne détricote le Pacte vert ». Dans Teulières, L., Hagimont, S. & Hupé, J.-M. (dir.), Greenbacklash (pp. 88-96). Éditions du Seuil.

Tao, Y., & Ryan, M. (2025). *Greenlash in the media*. Humanities and Social Sciences Communications, 12(1), 1-15. https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12213618/

United Nations Economic Commission for Europe. (1998). Convention on access to information, public participation in decision-making and access to justice in environmental matters. https://unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf

Vert.eco. (2026, 8 janvier). *Donald Trump retire les États-Unis de 66 organisations internationales dont le GIEC : une nouvelle blessure*. https://vert.eco/chaleurs-actuelles/donald-trump-retire-les-etats-unis-de-66-organisations-internationales-dont-le-giec-une-nouvelle-blessure/

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2015). The Paris Agreement. https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement

United Nations General Assembly. (2022). The human right to a clean, healthy and sustainable environment. https://digitallibrary.un.org/record/3983329

Yazar, M., & Haarstad, H. (2023). Populist far right discursive-institutional tactics in European regional decarbonization. Political Geography, 105, 102936

YouTube – 21NewsBE. (s. d.). *François-Xavier Bellamy, député européen et figure du parti Les Républicains (LR)*. https://www.youtube.com/shorts/cSRowF5hJFA

.

ANNEXE

Graphique A1 : Évolution de la préoccupation environnementale, 2000-2022

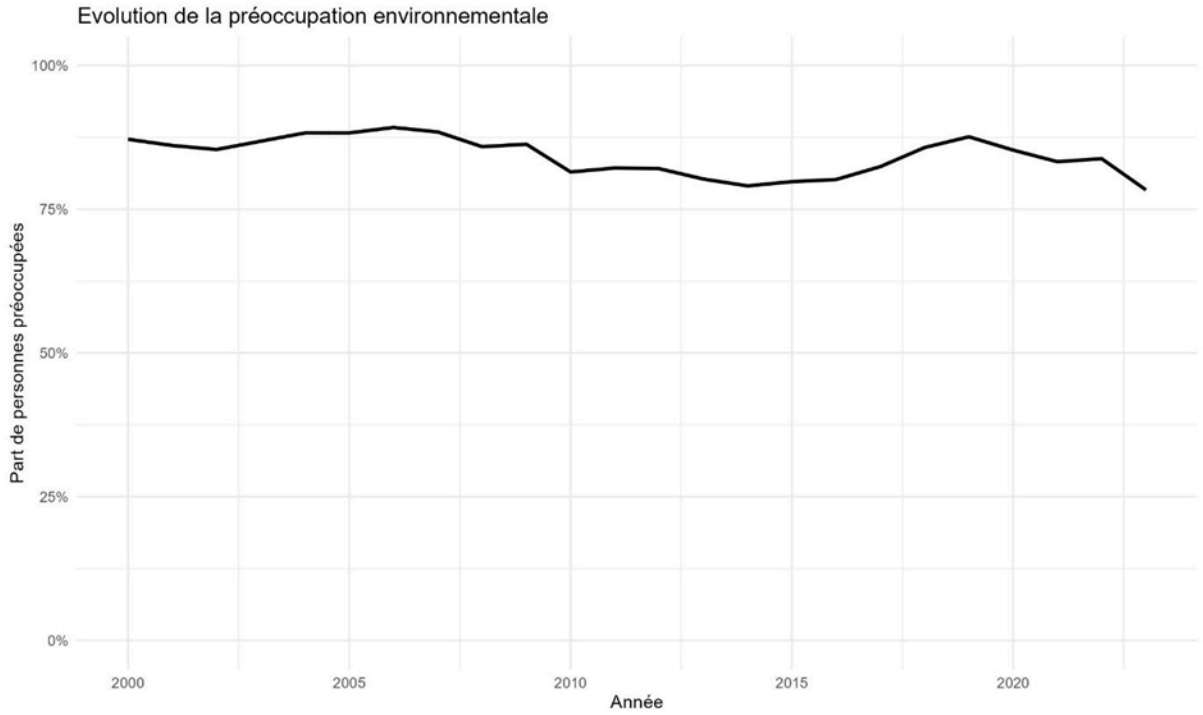

Graphique A2 : Évolution de la préoccupation environnementale par tranche d'âge, 2000-2022

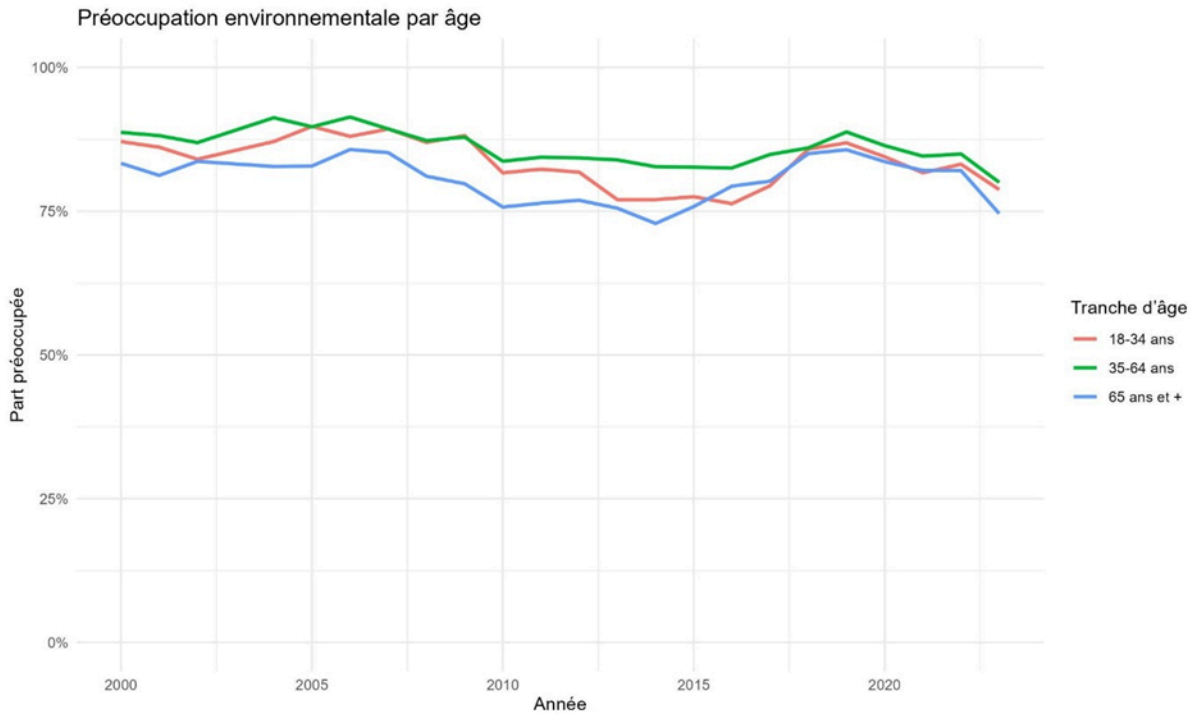

Graphique A3 : Évolution de la préoccupation environnementale par sexe, 2000-2022

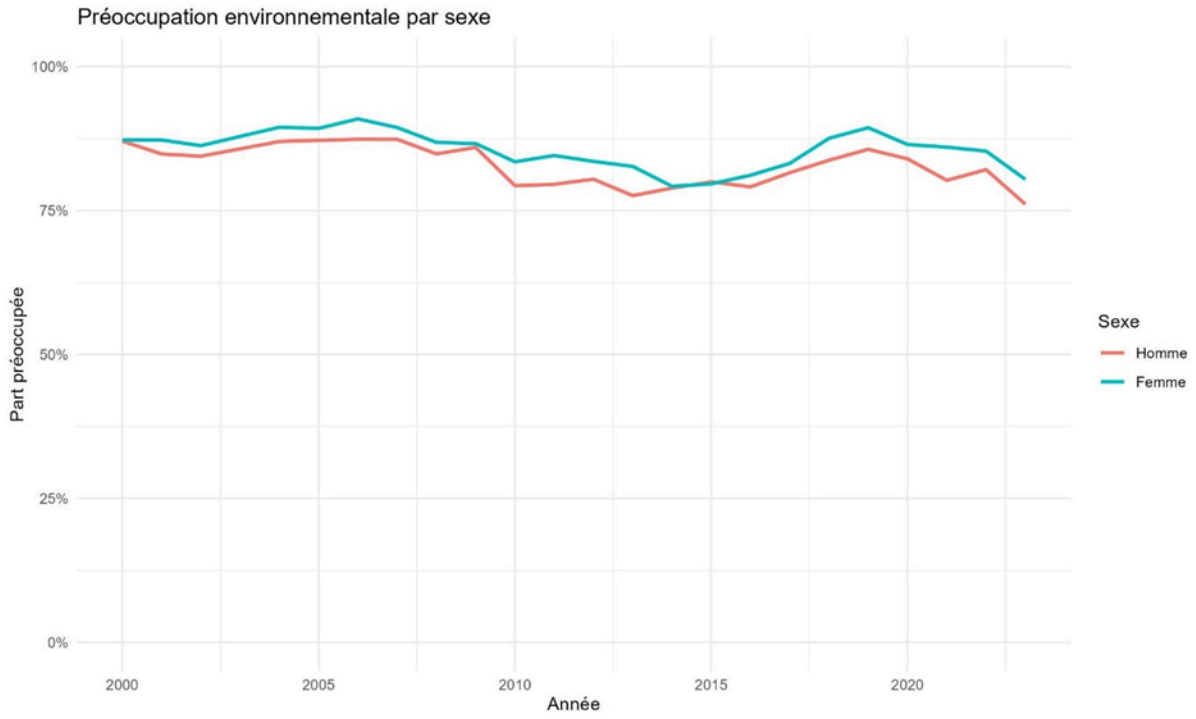

Sortie B1 : Résultats de la régression linéaire pondérée de la préoccupation environnementale selon l'année, le sexe et leur interaction

```
Call:
lm(formula = preoccup ~ ANNEE * SEXE, data = baromopinion_clean,
    weights = POIDS)

Weighted Residuals:
    Min      1Q  Median      3Q     Max
-1.9621  0.1217  0.1465  0.1677  0.4914

Coefficients:
                 Estimate Std. Error t value Pr(>|t|)
(Intercept)     7.0289572  0.5188391  13.547  < 2e-16 ***
ANNEE          -0.0030822  0.0002579 -11.950  < 2e-16 ***
SEXEFemme      -1.8340867  0.7175666  -2.556  0.01059 *
ANNEE:SEXEFemme  0.0009253  0.0003567   2.594  0.00949 **
---
Signif. codes:  0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

Residual standard error: 0.3625 on 86204 degrees of freedom
Multiple R-squared:  0.00393,   Adjusted R-squared:  0.003896
F-statistic: 113.4 on 3 and 86204 DF,  p-value: < 2.2e-16
```

Sortie B2 : Résultats de la régression linéaire pondérée de la préoccupation environnementale selon l'année, l'âge et leur interaction

```
Call:
lm(formula = preoccup ~ ANNEE * TRANCHE_AGE, data = baromopinion_clean,
    weights = POIDS)

Weighted Residuals:
    Min      1Q  Median      3Q     Max
-2.0513  0.1125  0.1432  0.1744  0.4749

Coefficients:
                                Estimate Std. Error t value Pr(>|t|)
(Intercept)                    7.3112560  0.6755532  10.823  < 2e-16 ***
ANNEE                         -0.0032184  0.0003359  -9.581  < 2e-16 ***
TRANCHE_AGE35-64 ans          -0.9260813  0.8444706  -1.097 0.272801
TRANCHE_AGE65 ans et +        -3.8236041  1.0215276  -3.743 0.000182 ***
ANNEE:TRANCHE_AGE35-64 ans     0.0004727  0.0004199   1.126 0.260220
ANNEE:TRANCHE_AGE65 ans et +   0.0018851  0.0005078   3.712 0.000206 ***
---
Signif. codes:  0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

Residual standard error: 0.3621 on 86202 degrees of freedom
Multiple R-squared:  0.006298,  Adjusted R-squared:  0.00624
F-statistic: 109.3 on 5 and 86202 DF,  p-value: < 2.2e-16
```